

2E PARTIE
LA PERCEPTION DES PAYSAGES DU VAR
PAR LES ACTEURS

Synthèse de l'enquête sociologique

2. LA PERCEPTION DES PAYSAGES

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

RÉSULTATS

2.1 LES DIFFÉRENTES DÉFINITIONS DU PAYSAGE	77
2.2 LES REPRÉSENTATIONS DES HABITANTS ET DU PUBLIC VUES PAR LES ACTEURS	80
2.3 PLACE DU DÉBAT PUBLIC SUR LES PAYSAGES VAROIS	81
2.4 ÉLÉMENTS DES PAYSAGES SYMBOLIQUES DU VAR	81
<i>A - DONNÉES DE LA PREMIÈRE PHASE DES ENQUÊTES</i>	
2.4.1. - Le paysage naturel	
2.4.2. - Le paysage construit	
<i>B - DONNÉES DE LA SECONDE PHASE DES ENQUÊTES</i>	
2.4.3. - La diversité des paysages	
2.4.4. - Les Forêts	
2.4.5. - La ruralité	
2.4.6. - La puissance des massifs	
2.4.7. - L'urbanisation	
2.4.8. - Les couleurs	
<i>C - SYNTHÈSE</i>	
2.5 INDICATION DES LIEUX REMARQUABLES EMBLÉMATIQUES DU VAR	88
2.5.1. - Les sites naturels remarquables	
2.5.2. - Les villages et leurs sites naturels	
2.5.3. - Le patrimoine culturel	
2.5.4. - Les villes et villages remarquables	
2.5.5. - Synthèse	
2.6 PERCEPTIONS DES CHANGEMENTS DES PAYSAGES VAROIS	91
2.6.1. - Les changements de saisons	
2.6.2. - Des paysages « qui ne changent pas »	
2.6.3. - Les espaces agricoles	
2.6.4. - Les espaces naturels	
2.6.5. - L'extension de l'espace urbain	
2.6.6. - Les saccages paysagers	
2.6.7. - L'artificialité	
2.6.8. - Les transformations des routes	
2.6.9. - Les feux de forêts	
2.6.10. - Synthèse	
2.7 ENJEUX, PRESSIONS ET GRANDS PROJETS	96
<i>A - DONNÉES DE LA PREMIÈRE PHASE DES ENQUÊTES</i>	
2.7.1. - Démographie et urbanisation	
2.7.2. - La pression foncière du point de vue économique	
2.7.3. - Comment sont envisagés les projets majeurs à venir du département ?	
<i>B - DONNÉES DE LA SECONDE PHASE DES ENQUÊTES</i>	
2.7.4. - La restructuration de l'agriculture.	
2.7.5. - La culture intensive	
2.7.6. - La pression démographique	
2.7.7. - La pression foncière	
2.7.8. - La LGV et ITER	
2.7.9. - La circulation de l'eau et l'enjeu climatique	
2.7.10. - Les incendies	
<i>C - SYNTHÈSE</i>	

2.8 DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES 105

- 2.8.1. - Le Verdon
 - 2.8.1.1. *Délimitations*
 - 2.8.1.2. *Les éléments paysagers*
 - 2.8.1.3. *La symbolique propre au Verdon*
 - 2.8.1.4. *Les enjeux*
 - 2.8.1.5. *Synthèse*
- 2.8.2. - Le littoral
 - 2.8.2.1. *Délimitations*
 - 2.8.2.2. *Représentations mentales du littoral*
 - 2.8.2.3. *Synthèse*
- 2.8.3. - Le massif des Maures - Plaine des Maures - La dépression permienne
 - 2.8.3.1. *Délimitations*
 - 2.8.3.2. *Les éléments paysagers*
 - 2.8.3.3. *Les enjeux*
 - 2.8.3.4. *Synthèse*
- 2.8.4. - L'Estérel
 - 2.8.4.1. *Délimitations*
 - 2.8.4.2. *Les éléments paysagers*
 - 2.8.4.3. *Synthèse*
- 2.8.5. - Le Centre Var - Provence verte - La vallée de l'Argens
 - 2.8.5.1. *Délimitations*
 - 2.8.5.2. *Les éléments paysagers*
 - 2.8.5.3. *Les enjeux*
 - 2.8.5.4. *Synthèse*
- 2.8.6. - La Sainte-Baume - La Sainte-Victoire
 - 2.8.6.1. *Délimitations*
 - 2.8.6.2. *Les éléments paysagers, la symbolique*
 - 2.8.6.3. *Les enjeux*
 - 2.8.6.4. *Synthèse*

2.9. VALIDATION DES UNITÉS 119

- 2.9.1. - Une lecture politique et administrative
- 2.9.2. - Les connaissances géographiques
- 2.9.3. - La diversité des arbres
- 2.9.4. - La force des massifs
- 2.9.5. - L'espace agricole
- 2.9.6. - L'espace urbain
- 2.9.7. - Synthèse

2.10. ATTENTES DES ACTEURS VIS-À-VIS DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU VAR 121

- A - DONNÉES DE LA PREMIÈRE PHASE DES ENQUÊTES*
- 2.10.1. - Un outil de connaissance
- 2.10.2. - Un outil de référence
- 2.10.3. - Les craintes
- B - DONNÉES DE LA SECONDE PHASE DES ENQUÊTES*
- 2.10.4. - Un outil d'informations
- 2.10.5. - Un outil de réflexion
- 2.10.6. - Un outil pour une mise en valeur du département
- C - SYNTHÈSE*

2.11. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE 124

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

L'approche sociologique des paysages a pour objet d'en étudier les différentes perceptions par des « acteurs », définis en tant que personnes menant une activité au regard des paysages, à l'échelle du département.

Les représentations des paysages départementaux qui en sont issues sont restituées en tant que telles dans cette deuxième partie. L'enquête a eu également une autre fonction : celle de questionner sur la validité des entités paysagères telles que proposées par les paysagistes. Cette itération méthodologique entre l'approche morphologique (types de paysages) et perçue est un des fondements de l'élaboration de cet atlas.

L'enquête s'est déroulée en deux temps :

- une première phase concernant des acteurs ayant une compétence départementale ;
- une seconde phase, auprès d'acteurs représentatifs de chacun des 27 entités paysagères identifiées.

Contenu et objectifs de la première phase :

- Définir un échantillon de 12 acteurs du Var ;
- Étudier leur perception du paysage et leur prise en compte dans leurs actions et décisions ;
- Définir les entités paysagères telles qu'ils les perçoivent : leurs limites et leurs caractéristiques ;
- Évaluer l'importance sociale supposée des paysages pour le public telle qu'elle est perçue par ces acteurs ;
- Identifier les lieux perçus comme remarquables et les structures ou motifs qui symbolisent le Var afin d'apprécier leur rôle fédérateur d'une image du Var ;
- Recueillir les perceptions des changements paysagers ;
- Recueillir leurs attentes vis-à-vis de l'atlas.

L'échantillon de cette première phase :

Il s'agit de représentants de la Chambre d'Agriculture du Var, du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), de la Commission du film Var (Conseil Général), du Comité Départemental du Tourisme (CDT), de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), de l'Union Départementale Vie et Nature (UDVN 83), de l'Association des Maires du Var (AMV), de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), de l'Office National des Forêts (ONF), de Réseau Ferré de France (RFF) et de l'École des Beaux-Arts de Toulon. Deux de ces acteurs sont par ailleurs des élus locaux.

Les douze entretiens ont été guidés par un questionnaire à questions ouvertes, commun à tous.

Voir encart 1 ci-après : Les 15 questions.

Ils ont duré de 1h à 1h30 suivant la disponibilité des acteurs.

2. LA PERCEPTION DES PAYSAGES

GRILLE D'ENTRETIEN DE LA PHASE 1

- 1- Où vivez-vous ? – résidences – lieux de travail
– Depuis quand ?
- 2- Quelle est votre parcours professionnel ? – Définir vos différentes fonctions liées au Var.
- 3- Pour vous qu'est-ce que «le Paysage» ? – Définition en quelques mots – (perceptions –dimension).
- 4- En tant qu'acteur du Var, pensez-vous jouer un rôle dans la formation et la transformation des paysages ? Lequel ?
- 5- Comment le Paysage est-il pris en compte dans votre travail ; dans vos actions et vos décisions ?
- 6- Pour vous, le Paysage est-il plutôt :
 - une démarche ?
 - une contrainte, une pression?
 - un processus, une dynamique ?
 - un atout, un potentiel ?Commenter ces différentes caractéristiques.
- 7- À votre avis, quelles visions le public a-t-il des paysages du Var ? Quelle importance sociale le Paysage a-t-il pour les habitants du département?
- 8- Décrivez les éléments des paysages qui symbolisent pour vous le Var ?
- 9- À l'aide d'une carte, indiquez les grands paysages ; les sous-paysages.
- 10- Pour chaque paysage
 - donner les éléments qui le caractérisent. Quelle est leur économie ?
 - qu'est-ce qui fait qu'il n'est pas le même qu'à côté ?
- 11- Indiquez les lieux remarquables emblématiques.
 - indiquez les paysages qui vous semblent particuliers.
 - indiquez les « lieux forts ».
- 12- Pour vous, quels sont les enjeux et les pressions les plus importants (économiques – sociales – démographiques – foncières – agricoles) sur l'évolution actuelle des paysages ?
- 13- Avez-vous connaissance de projets majeurs de transformation de ces paysages ? Si oui lesquels ?
- 14- Êtes-vous amené à participer à des réunions publiques concernant les paysages du Var ? Pensez-vous que l'on prenne suffisamment en compte la sensibilité du public ?
- 15- De quelles connaissances sur les paysages avez-vous besoin ?(connaissances à l'échelle du département)

Encart 1

GRILLE D'ENTRETIEN DE LA PHASE 2 VALIDATION DES ENTITES

1. Définition du paysage
2. Les mots des territoires :
Quelques mots qui évoquent pour vous les paysages du Var (éléments des paysages qui symbolisent pour vous le Var).
ou
2. Les mots de votre territoire (de la communauté de communes) :
Donner 5 mots qui évoquent votre territoire.
Quelle est son étendue ?
3. Quels sont pour vous les lieux les plus remarquables? Les points de vue ?
4. Validité des entités. Limites. Caractéristiques. Voir carte.
5. Y a-il des changements notables des paysages du Var ?
6. . Quelles sont les entités concernées par les enjeux départementaux ?
 - Croissance démographique ?
 - Développement urbain ?
 - Déprise agricole ?
 - LGV ?
 - ITER ?
 - Autres ?
7. Quels sont les «secteurs» sensibles ?
8. Quelles sont vos attentes de l'atlas des paysages du Var ?

Encart 2

Durant l'entretien, une carte vierge (fond IGN 100 000e réduit) du Var a permis à chaque acteur de tracer les limites de ses entités paysagères et d'indiquer les lieux remarquables.

Sur les 12 acteurs rencontrés, 10 ont accepté de remplir la carte. L'analyse de ces cartes fait état de 6 grandes zones. Les différentes perceptions de ces zones sont restituées sur 3 cartes différentes, pour plus de lisibilité.

La quatrième carte rend compte de l'identification des lieux remarquables pour chaque acteur. Elle a été réalisée à partir des données de la question 11 : « indiquer les lieux remarquables emblématiques du Var ».

Cette première phase s'est déroulée entre le 25 octobre 2005 et le 6 janvier 2006 et correspond à la période de réflexion des paysagistes et du comité de pilotage sur les entités paysagères.

Contenu et objectifs de la seconde phase :

- Définir un échantillon de 28 acteurs du Var ;
- Étudier leur perception du paysage et leur prise en compte dans leurs actions ;
- Valider les limites de la carte des entités paysagères proposées ;
- Recueillir des éléments descriptifs de ces entités ;
- Recueillir les perceptions des changements paysagers ;
- Définir l'impact des enjeux départementaux sur l'évolution actuelle des paysages ;
- Recueillir les attentes des acteurs vis-à-vis de l'atlas.

L'échantillon de la seconde phase :

La seconde phase a concerné 28 personnes réparties sur tout le département. 14 d'entre elles ont été rencontrées en tant qu'élus locaux ou départementaux. Cet échantillon était aussi composé de quatre scientifiques, d'un directeur de service du département et de neuf représentants d'autres structures : AVSANE (Association Varoise pour la Sauvegarde de la Nature, de l'Agriculture et de l'Environnement), CDRP83 (Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Var – L'Hélianthe), le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs, le Syndicat Mixte de la Provence Verte, le Parc National de Port-Cros, la Maison de l'eau de Barjols, CERPAM (Centre d'Étude et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée) et MALTAE (Mémoire À Lire Territoire À l'Écoute).

Les entretiens ont été guidés par un questionnaire à questions ouvertes. La question 2 était abordée différemment suivant l'interlocuteur. Une question plus générale était posée lorsque les entités étaient évoquées dans leur ensemble ; et parfois la question était restreinte à une intercommunalité, ou à quelques unités, suivant les centres d'intérêt de l'interlocuteur

Voir encart 2 : Les 8 questions.

Les entretiens ont duré de 30 minutes à 1 heure suivant la disponibilité des acteurs.

Cette deuxième phase d'enquêtes s'est déroulée du 19 juin au 29 août 2006.

2. LA PERCEPTION DES PAYSAGES

LES RÉSULTATS

2.1. LES DIFFÉRENTES DÉFINITIONS DU PAYSAGE

Pour comprendre l'usage du terme « paysage » par les douze acteurs de la première phase d'enquête, nous avons utilisé ici les données des questions 2, 3, 4, 5 et 6 de manière à faire le lien entre leur perception implicite de ce terme, avec l'usage qu'ils en font sur le plan professionnel et la façon dont ils positionnent leurs activités vis-à-vis du paysage. Dans la deuxième phase, une définition du paysage a également été demandée à chaque acteur.

D'une façon générale le paysage a été défini comme **le mélange d'un espace naturel et de l'activité humaine**.

Pour une représentante de l'écologie, la limitation de l'activité humaine sur le paysage résulte d'une attitude de « respect », ce qui révèle pour elle la primauté de la dimension « naturelle » des paysages sur sa construction humaine.

Pour d'autres au contraire, la dimension humaine est essentielle : la nature est hostile ; le paysage est « domestiqué », fabriqué par la main de l'homme. Le paysage agricole en est une illustration. Ces propos induisent la notion d'ordre, d'ordonnement de ces paysages.

La dimension humaine, c'est l'histoire, la culture et le patrimoine.

Le paysage est une trace de l'histoire et en regardant un paysage, l'homme regarde son histoire pour mieux aborder son avenir.

Un photographe fait référence aux photos de paysages où l'on voit toujours un bâtiment historique, un patrimoine qui identifie le paysage, qui le rend caractéristique : « Il a été fabriqué par le travail de la terre et recréé par ceux qui font les images, souvent avec un grand décalage. »

Le paysage est donc perçu comme une dynamique et un processus : « Il est beau, quand il y a un bien vivre : spectacle de la prospérité. »

Pour un chef de projet, en revanche, le paysage est perçu comme une « **donnée brute** ». L'idéal, c'est alors la recherche d'une harmonie entre l'homme et la nature. Son travail consiste alors à fabriquer des solutions qui « tiennent compte des paysages ».

Si pour ces professionnels le paysage résulte d'une transformation, il est d'abord ce qui « s'offre à la vue ».

Dans la deuxième phase des enquêtes, le paysage est souvent perçu comme une « donnée brute ».

18 personnes interrogées font intervenir **l'homme comme un élément actif** : « le paysage c'est le résultat des actions de l'homme ». Ces discours sont plutôt rattachés aux espaces agricoles perçus comme des « espaces naturels créés par l'homme ». 10 d'entre eux considèrent l'urbanisation comme une intervention de l'homme dans le paysage, les acteurs parlent alors d'environnement, de territoire ou d'aménagement.

Au contraire, 10 ne mentionnent pas du tout la présence de l'homme dans le paysage ; un élu précise d'ailleurs que le paysage se définit comme « un espace naturel non urbanisé ».

Pour certains acteurs, le paysage est identifié en premier comme un **objet de travail**. Le paysage sera le fruit d'une médiation avec l'interlocuteur local : un maire ou un membre d'association lié à l'environnement.

Une autre dimension du paysage est perceptible durant les entretiens : **il y a paysage quand il y a une valeur esthétique et sensitive**.

La dimension esthétique est évoquée par tous les acteurs, mais prend des valeurs différentes.

Sur les 40 personnes rencontrées, 18 expriment l'aspect sensible ou émotionnel dans leur perception des paysages. Il est intéressant de noter que tous les scientifiques évoquent cette approche du paysage.

Quand le paysage est évoqué comme un décor, une image que l'on voit dans les films, il est alors un **objet de promotion**. C'est un espace de création pour le réalisateur. Il y a un lien très fort entre l'économique et l'esthétique. Mais dans cet usage économique du paysage, ce décor doit rester le plus intact possible. Le paysage doit donc être respecté pour ce qu'il est. Le paysage est vécu comme un atout, un potentiel économique avec 100 films produits en une année dans le Var.

Dans une démarche de mise en valeur, il devient un **objet de promotion touristique**. Là, il est question de la formation et de la transformation des paysages dans le but de les mettre en valeur. Dans ce contexte, il s'agit de « promotion de l'image d'un paysage », c'est-à-dire que pour exister, ce paysage doit être rendu visible. Pour l'acteur lié au tourisme, l'important est de trouver des éléments identificateurs d'une image du département.

Pour tous les acteurs, le paysage est de l'ordre de l'**aspect** ; c'est quelque chose d'**agréable**.

C'est aussi une **sensation de reconnaissance**, « quand je le vois, je le reconnais ». C'est un **lieu de vie familial** que l'on reconnaît et retrouve avec plaisir. Ces observateurs n'ont pas d'action directe sur le paysage ; ils estiment avoir un rôle critique : « le paysage n'est pas sans élément perturbateur ; une nouveauté, c'est un deuil ». C'est aussi un potentiel en devenir, à mesure que la population s'accroît.

Pour un représentant de l'Etat, le paysage a une dimension artistique en même temps qu'une certaine grandeur ; c'est aussi un espace collectif. En tant que tel, il travaille pour l'intérêt général et a vocation à **produire des conseils** qui sont liés à la protection du paysage et au suivi de la bonne **application des réglementations**.

Le rôle de **conseiller** est également envisagé par plusieurs acteurs comme un travail d'objectivation des problèmes et des questions qui leur sont posés. En tant que tels, ils ont une action dans la transformation du paysage. Ils se perçoivent comme des « **sensibilisateurs** » du **paysage**.

Certains acteurs se voient comme « **des ralentisseurs de la détérioration des paysages** » ; le développement de l'urbanisation étant vécu comme une atteinte aux paysages : « Toute atteinte au paysage est liée au bénéfice de l'urbanisation ; c'est le problème de ce terme de processus. On ne le souhaite pas figé, mais qu'il y ait un redéploiement qui préserve l'harmonie des paysages et la biodiversité ».

Pour un représentant du monde agricole, le paysage « c'est quelque chose dont on parle quand on l'a perdu. Quand c'est dans l'environnement du quotidien, ça paraît éternel ». « **Dans le Var, il y a des paysages naturels grâce aux agriculteurs ; c'est l'agriculture et la forêt qui façonnent le paysage** ». On retrouve cette dimension humaine comme élément fondateur du paysage.

Cet agriculteur se voit principalement investi du rôle de faire veiller au respect des paysages agricoles grâce à une charte pour leur reconnaissance et leur gestion durable.

Dans le même temps, certaines réglementations sont vécues, par ce même acteur, comme des contraintes, mal adaptées à la réalité actuelle : « si on remplace de la mauvaise garrigue ou de la mauvaise forêt par une zone agricole, c'est mieux ». « Le paysage est un atout et un potentiel pour les vrais espaces importants ; il faut les préserver, là où ça en vaut le coup par rapport à la qualité paysagère ».

Pour un autre acteur du monde agricole, le paysage se définit comme **l'essentiel de son environnement** ; « c'est le côté charmeur d'un paysage comme le nôtre ». Le paysage se définit par les paysages agricoles et forestiers. Pour lui, une commune s'identifie par rapport à un paysage. « Les communes pourraient se regrouper pour créer de plus grandes entités comme le bassin de la Provence Verte ». Ici, le paysage est perçu comme un élément, un atout susceptible de rassembler un ensemble de communes cherchant à se définir dans un espace commun nommé Provence Verte. Il devient un instrument de discours politique visant à justifier l'identité collective d'un groupe.

Seulement 5 acteurs (sur 40) ont mentionné la biodiversité dans la définition du paysage.

La biodiversité est plutôt abordée lors de la description des paysages varois. Elle caractérise en quelque sorte une des spécificités du paysage varois.

Pour une représentante des écologistes, le paysage c'est **ce qui « permet le respect de la nature**, de ce qui pousse ». « C'est une nécessité pour l'être humain de vivre entouré de paysages ». « Il n'est pas que visuel ; c'est aussi les odeurs, les bruits et les animaux ». Le paysage est aussi perçu comme le fruit d'une démarche individuelle et collective. Cette militante estime que leur rôle est fondamental dans la protection du paysage mais aussi dans l'établissement d'activités touristiques.

Il est intéressant ici de noter le rapport établi entre la nature et le paysage : le paysage permet de voir et de ressentir la nature. Le paysage est perçu comme une forme de construction de la nature. L'esthétisme est ici associé à une valeur émotionnelle qui justifie la démarche de protection.

2.2 LES REPRÉSENTATIONS DES HABITANTS ET DU PUBLIC, VUES PAR LES ACTEURS

(Les données de cette partie proviennent de la première phase d'enquêtes.)

Les acteurs distinguent l'idée qu'ils se font de la vision des habitants du Var et de celle des personnes extérieures au département.

Les habitants du Var

Les acteurs partagent la même opinion critique. Pour eux, **les Varois ont une vision très positive des paysages de leur département grâce aux lacs, à la mer et à la forêt.** Il y a même « une grande importance sociale des paysages ». « Souvent filmés, les Varois renvoient une image positive d'eux-mêmes ».

En même temps, les acteurs s'accordent à penser qu'il y a une part de fiction dans la perception des habitants : « Il pense que ce qu'il voit est un morceau d'éternel », « le paysage mémorisé n'est pas forcément celui qui est réel ».

Le « Provençal », même s'il n'est pas originaire du Var, aime ses paysages. **Il commence à s'alerter sur les dégradations qui se multiplient.**

Cependant, pour une majorité d'acteurs, **il manque aux Varois une vision collective partagée du paysage** : « la valeur individuelle du terrain à bâtir est leur premier critère ».

Le public extérieur

De l'extérieur, l'image du Var semble très positive aux yeux des acteurs, même si elle est un peu « tropicalisée ». Pour la représentante du comité des films du Var, « **le pays devient un produit d'exportation** ».

Du point de vue de certains acteurs, **le Var est le symbole de lieux de vacances, surtout avec l'image mythique de Saint-Tropez.** Le Var est aussi très connu pour Toulon, Bandol, Giens, Fréjus et Saint-Raphaël. Par contre, **l'arrière-pays est moins connu.**

Le littoral varois renvoie une image de repos, de soleil, de pins parasols, de lavande et de cigales. Il évoque d'abord des images d'exotisme, de décor tropical [avec les palmiers et les couleurs de la mer], alors que les massifs et les gorges du Verdon renvoient à des références plus identificatrices, propres au département. « Le centre est vert ; il y a beaucoup d'eau. C'est moins connu. »

La représentante d'associations écologistes fait **la différence entre les publics qui visitent le jardin paysager méditerranéen et les randonneurs du Haut Var.** Les premiers recherchent un jardin plus « scientifique », tandis que les randonneurs du Haut Var « ont une attente envers les plantes plutôt en relation avec un art de vivre, avec la cuisine, la culture et les traditions. »

Selon un représentant de l'ONF, en introduisant des espèces exotiques, telles que le palmier, mais aussi les murs et les clôtures, les nouveaux habitants ont voulu rendre les paysages conformes à leurs rêves.

2.3. PLACE DU DÉBAT PUBLIC SUR LES PAYSAGES VAROIS

(Les données de cette partie proviennent de la première phase d'enquêtes.)

Les 12 acteurs ont une vision plutôt négative du débat public concernant les questions de paysage dans le Var.

Les réunions publiques sont envisagées sous plusieurs angles.

Certains **privilégient les réunions avec les élus** en tant que représentants du public.

Dans le cadre de débats publics, la volonté individuelle est perceptible. Elle émerge notamment des nouveaux arrivants. Cependant, elle est analysée par tous les acteurs comme très **individualiste**. « Il y a peu de profondeur dans les débats » ; « le public défend le paysage [tel un patrimoine], mais ce n'est pas la raison première ; c'est quelquefois une couverture. On s'en sert parce qu'on a une autre idée derrière la tête. » « Souvent le paysage n'est important que s'il se voit depuis la terrasse ; ça discrédite le discours. » Pour d'autres « les enjeux politiques et individuels semblent prioritaires dans les débats. »

Dans le même temps, plusieurs constatent que le public est « souvent mis devant le fait accompli », « c'est souvent trop tard » ; « Il leur manque des connaissances et des informations en amont. » « La sensibilité du public n'est pas suffisamment prise en compte. »

Dans son aspect collectif, le public représenté par des **associations** est perçu comme peu puissant.

Certains acteurs mettent tout de même en évidence la présence d'associations aux réunions de la Provence Verte, au niveau du Comité Départemental du tourisme; ainsi que le développement d'associations sur la biodiversité.

2.4. ÉLÉMENTS DES PAYSAGES SYMBOLIQUES DU VAR

A - DONNÉES DE LA PREMIÈRE PHASE DES ENQUÊTES

La question est de savoir s'il existe un ou des éléments fédérateurs d'une image du Var et de pouvoir en décrire la nature. Les divers éléments donnés par les acteurs de la première phase des enquêtes, ont été classés par ordre de fréquence de citation.

Il faut tout d'abord noter que, dans les réponses, il y a eu confusion entre les lieux remarquables et les éléments de paysage. Des lieux tels que les Maures, la Sainte-Baume, le Mont Aurélien, la rade de Toulon, les gorges du Verdon, l'Esterel, les îles, le Haut Var, Saint-Tropez ont été cités en tant qu'éléments symbolisant le Var. L'image du Var semble se construire autour de lieux symboliques plutôt que d'éléments, sans qu'il y ait consensus.

Lorsque ces éléments sont mentionnés par les acteurs, c'est en référence à deux images marquantes du Var.

Ce sont d'abord les éléments qui caractérisent **un paysage naturel** : le végétal méditerranéen, la mer, et les grands espaces.

Ensuite, il s'agit plutôt d'**un paysage construit** ou transformé avec les villages, le patrimoine et le paysage rural.

2.4.1. Le paysage naturel

Le végétal méditerranéen

L'**arbre** est un élément perçu comme très fort chez les acteurs. On le retrouve sous plusieurs formes : la forêt, les chênes, les oliviers, les châtaigniers, les pins, les cyprès, les eucalyptus, les palmiers, les lauriers roses, les cactus, la garrigue ou le maquis et « la végétation méditerranéenne ».



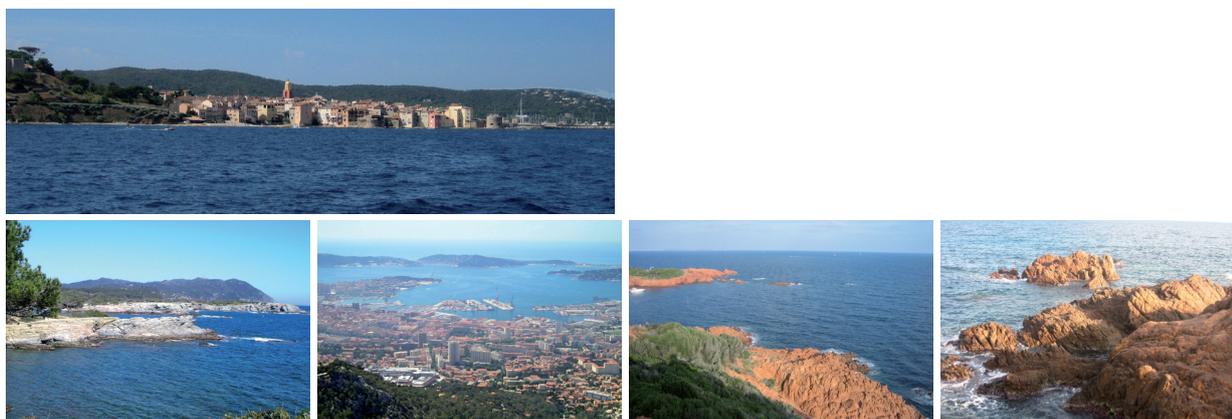
Les forêts du Var semblent ainsi autant s'imposer sur le terrain que dans les esprits. Tous s'y réfèrent sous une forme ou une autre. C'est un élément fédérateur majeur.

La mer

La mer est un élément très intéressant car elle se manifeste aussi de façon diversifiée.

La mer en tant que lieu abstrait est nommée 4 fois, mais nous la retrouvons aussi associée avec la forêt en bordure, ou avec les rochers rouges. Il faut également la rattacher aux éléments que sont les îles et le littoral, les golfes, les ports, la rade de Toulon (et non la ville de Toulon).

L'aspect maritime est donc bien présent dans les représentations que les acteurs ont de leur département. La particularité de cette perception est qu'il n'est question que d'éléments naturels sans présence humaine ; l'image renvoyée est celle de plages désertes, juste la mer et la nature, sans urbanisation.



Les grands espaces

On retrouve cette idée à travers la proposition de massifs : l'Esterel, les Maures, la Sainte-Baume, le Mont Aurélien ; mais aussi avec la citation des gorges du Verdon et « les grands espaces ». Le Var est perçu et vécu comme un grand territoire.



2.4.2. Le paysage construit



Le patrimoine

Le patrimoine est considéré en tant qu'élément symbolisant le Var. Certains sites ou ensembles sont explicitement nommés : Saint-Maximin (abbaye et basilique), l'abbaye du Thoronet et la cité romaine de Fréjus.

Si l'idée du patrimoine semble également fédératrice, le choix d'un patrimoine de référence ne semble pas établi.

Un élément souvent cité est celui des villages perchés, en association avec l'image des collines. En fait, ces éléments réunis reviennent aussi souvent dans les autres questions portant sur les descriptions des paysages du Var.

Le paysage rural

La vigne est citée 5 fois et figure souvent parmi les premiers éléments. Elle fédère toute une image rurale, agricole et traditionnelle.

Globalement, les éléments qui symbolisent le Var pour ces douze acteurs sont essentiellement des éléments positifs et valorisants.

Les éléments naturels se réfèrent à une image sauvage, mais paisible, très idéale. Le littoral ajoute une dose d'exotisme.

Ces éléments font également référence à une image de paysages construits par l'homme : les cabanons (cités deux fois), la vigne et les villages, et les paysages construits (faisant référence à un aspect toscan du paysage). Les éléments ruraux sont positivement perçus dans ce département.



Les éléments de patrimoine historique renvoient à une image du passé, plutôt figée dans le temps.

Il n'est pas question de futur ; les enjeux du développement urbain ne sont absolument pas perceptibles. Nous pouvons noter l'absence de site purement urbain ; d'une façon générale, nous ne trouvons pas d'image contemporaine fédératrice.

B - DONNÉES DE LA SECONDE PHASE DES ENQUÊTES

Globalement, c'est la diversité des paysages qui caractérise le plus le Var aux yeux de la seconde série d'acteurs ; ensuite, la forêt et ses arbres, la ruralité, et enfin les massifs sont les éléments les plus fréquemment relevés auprès des 28 acteurs de la seconde phase des entretiens.

2.4.3. La diversité des paysages

La diversité des paysages : premier qualificatif employé par toutes les personnes interrogées. La beauté des paysages repose sur leur « richesse » c'est-à-dire à la fois sur leur qualité esthétique et leur diversité. Les acteurs définissent la valeur de cette richesse par le « bien-être » des habitants et par l'essor touristique faisant du Var le premier département touristique français.

La diversité géomorphologique

« Le paysage varois est fragmenté par le relief » ; c'est ainsi qu'un géographe défini en quelques mots le paysage varois. Tous ces éléments ont été au moins une fois nommés : les plaines, les côtes, les plages, les massifs rocheux (ainsi que la diversité de la nature des roches) ; les grandes gorges, les falaises, les zones humides.

Les différences d'altitude

S'ajoutent les différences d'altitude pour décrire le Var en quelques mots. Tous les acteurs ont pour ainsi dire pris le même chemin. Ils sont partis du niveau 0 du Littoral pour monter jusqu'aux gorges du Verdon à 1 000 mètres d'altitude : « C'est un département où l'on peut aller de la mer à la montagne. » Certains acteurs remontent par le massif des Maures, puis la dépression permienne, passent ensuite par l'Estérel, la Provence Verte (ou le cœur du Var, ou le centre Var), ainsi que par la Sainte-Victoire pour arriver au nord, jusqu'aux gorges du Verdon. Moins nombreux, et principalement des scientifiques, ces acteurs ne manquent pas de faire une halte sur le grand Plan de Canjuers.

Nous retrouvons là le découpage en grandes entités de la première phase d'enquêtes. Le Var est représenté en grandes entités identifiées par les massifs (plusieurs acteurs parlent de la puissance des massifs). Nous retrouvons également le découpage par marches, ou en lignes horizontales ; le Var est d'ailleurs comparé à des vagues (géologiques).

« Les reliefs compartimentés et le phénomène d'altitude font que l'on passe du thermo méditerranéen au niveau de la côte, au supra méditerranéen (dans le sens d'un climat plus ou moins méditerranéen) avec toute une succession de végétations. »

La biodiversité

Ces étages climatiques liés au support paysager entraînent des espèces végétales et animales différentes. Les scientifiques et quelques élus relèvent la richesse de ce département dans **sa biodiversité**. Les paysages ne sont plus vus sous l'angle visuel et esthétique, mais existent et sont mis en valeur pour la vie biologique qu'ils recèlent. La biodiversité est intimement liée à la définition des paysages du Var.

La biodiversité n'était relevée que par 5 acteurs (sur 40) dans le cadre d'une définition générale du paysage ; elle revient plus fréquemment dans les discours des scientifiques, des agents de l'administration, d'élus et de membres d'associations pour qualifier la diversité paysagère du Var.

Le rapport à la mer et la présence de l'eau

La distance vis-à-vis de la mer participe de cette diversité paysagère et biologique.

Un représentant de la maison de l'eau de Barjols met en avant l'importance de **la circulation de l'eau** dans cette biodiversité. La conquête de l'eau (par la construction des canaux et d'une manière plus discrète par le creusement des puits, des bassins etc.) a façonné les paysages par le choix des hommes d'une certaine forme d'agriculture et par le choix des aménagements.

Très peu d'acteurs envisagent la question de l'eau dans les paysages du Var, si ce n'est pour aborder la question du manque d'eau et de ses répercussions sur les modifications végétales.

2.4.4. Les forêts

Sont citées les forêts et, dans le même registre, l'arbre : le chêne blanc, le chêne vert.

L'arbre est le premier élément perçu pour identifier le département et pour qualifier sa diversité. C'est l'élément donné pour exprimer le passage d'un paysage à un autre.

La forêt est présente dans tous les discours pour aborder les différentes questions du paysage. Mais cette présence recouvre plusieurs situations et plusieurs représentations de l'image d'une forêt :

- **La forêt « amazonienne »** : Le Var, département de forêt : poumon de la France et de l'Europe. L'arbre devient un bien précieux qu'il faut protéger à tout prix. Cette perception exprimée par un écologiste a donné lieu à un débat intéressant sur la valeur d'une forêt et de ses arbres. Est-ce que la domination de la forêt dans le Var est une conséquence de la déprise agricole (donc changement de structure) ou bien est-ce la structure fondamentale (dans le sens de naturelle) du département ?

- **La forêt perçue comme « envahissante »** : celle qui prend la place des cultures. Les terres agricoles abandonnées, transformées en friche. Le pin d'Alep, synonyme de fermeture des paysages, symbolise l'effacement d'un temps révolu où l'homme dominait ces terres, contrôlait le périmètre des forêts. Les acteurs la décrivent comme étant celle qui est pauvre en biodiversité et qui brûle.

Les arbres qui composent les différentes forêts du Var sont surtout perçus comme **la manifestation de la biodiversité**. Le CERPAM identifie un paysage d'abord par son type de couverture forestière et par son degré d'ouverture. La forêt est alors l'élément visible de la géologie et du climat. Les changements climatiques sont d'ailleurs perçus par les biologistes et par les élus par le changement d'arbres et de végétaux. Ainsi dans le Centre Var, le passage du chêne au pin d'Alep est perçu comme un changement climatique ; de même pour les attaques du pin maritime par les insectes.

L'arbre permet donc d'identifier un espace et son degré d'ouverture et de définir sa biodiversité. Par exemple le Haut Var a été défini par le pin sylvestre ; le Centre Var par le pin d'Alep, mais aussi le chêne blanc et le chêne vert ; le massif des Maures et de l'Esterel par le pin maritime, le chêne liège et le châtaignier.

2.4.5. La ruralité

« C'est l'homme qui s'adapte à l'environnement ».

Pour le CERPAM, le Var c'est « l'espace occupé par la forêt par rapport à l'espace agricole et l'espace bâti ».

Cette triangulaire est intéressante car elle résume bien le rapport de force qui identifie la problématique des paysages varois. L'agriculture et l'exploitation forestière sont perçues par les acteurs comme la conquête historique de l'homme sur la nature sauvage de la forêt. Mais cette conquête est douce et progressive. Ce sont d'abord les mains de l'homme qui ont façonné ces espaces, avant les machines. Dans le nord du département, il s'agit surtout de petites parcelles, formant des clairières, et des restanques ; mais également de chemins pour le parcours des chèvres et moutons. Tous ces espaces ouvraient donc ces forêts.

Ce qui est intéressant, c'est que cette agriculture est décrite comme naturelle tout en étant une conquête de l'homme sur la nature forestière du Var. Pour une grande majorité : « la forêt et l'agriculture ont façonné le Var ». Cette agriculture « douce » a conquis la forêt en même temps qu'elle s'y est adaptée. C'est l'homme qui a construit cette deuxième nature du département : « sa ruralité » est un identifiant fort.

L'olivier et le châtaignier sont souvent nommés pour caractériser une image du Var. Ces deux arbres symbolisent en effet cette diversité forestière (ajouté aux différents pins et aux différents chênes) et en même temps de la domestication de la forêt par l'homme.

L'architecture : cette ruralité de l'espace correspond également à une réalité socio-économique. Le Var a été perçu, par l'ensemble des acteurs, comme un département historiquement pauvre, d'où un patrimoine architectural rare et un bâti fonctionnel et modeste dans son style. La force (ou la faiblesse) de cet héritage constitue une donnée essentielle pour comprendre les enjeux face à la croissance démographique et urbaine.

2.4.6. La puissance des massifs

La puissance des massifs est souvent évoquée par les acteurs. Ils servent d'ailleurs de points de repère pour découper le Var en plusieurs zones. **Le Verdon est le lieu remarquable le plus souvent cité, et en général en premier.**

Ce qui est intéressant, c'est que les acteurs ont, en général, annoncé deux choix : le choix de « cœur » et le choix de « l'image touristique ».

Il y a les éléments perçus comme pouvant symboliser le Var pour toute personne extérieure au département : **le soleil, la mer, Saint-Tropez, le littoral, le chant des cigales, le ciel.** Ensuite les acteurs évoquaient « ce qui me plaît » c'est un Var moins connu, plus secret : « **l'intérieur** », « **les collines boisées** », « **ses espaces agricoles** », « **sa ruralité** », « **la luminosité du ciel** », « **l'Esterel et ses roches rouges** », « **la puissance des massifs** » et les « **villages perchés** » qui reviennent souvent ; ils évoquent surtout la ruralité du Var. Mais ce qui vient en premier dans les deux cas, c'est **le Verdon et les îles d'Or.**

Le massif des Maures est souvent évoqué par cette « nature sauvage qui tombe dans la mer ». Il est considéré comme un massif typiquement varois ; qu'on retrouve tout de même en Corse ; « c'est une petite Corse ». Cela renforce d'ailleurs son image insulaire : « les Maures forment une sorte d'île séparée par la dépression permienne qui en fait le tour. »

Cela résonne aussi pour l'Esterel, avec ses roches rouges, les paysages originaux de l'Esterel et du massif des Maures sont les châtaigneraies et les forêts de chênes lièges, relevant ainsi la trace des hommes dans l'exploitation de ces forêts.

2.4.7. L'urbanisation

L'urbanisation n'est que très peu évoquée dans la description du Var. Seul le Littoral est qualifié de zone sur-urbanisée.

2.4.8. Les couleurs

Un représentant de l'ONF fait ce découpage des paysages par couleur :

- **Le bleu** : le bleu du ciel et de la mer ;
- **L'orange et le bleu** : la roche orange de l'Esterel qui surplombe la mer et l'orange de la colle du Rouet et de la plaine des Maures ;
- **Le gris (ou le grès brun) et le vert** du massif des Maures sculpté par les chênes lièges et les châtaigniers ;
- **Les couleurs blanches et vertes** de tout ce qui est calcaire, au Nord et à l'Ouest du département et son centre.

Un autre acteur parle d'écrin bleu et d'écrin vert.

Plusieurs mentionnent **la clarté et la luminosité** des paysages.

C - SYNTHÈSE

Le Var est d'abord perçu par la richesse et la diversité de ses paysages.

C'est une richesse économique parce que c'est le premier département **touristique** français, mais c'est aussi une richesse **biologique** qui ne se livre pas à première vue et qui se mérite. Le Var est perçu et apprécié, par les acteurs que nous avons rencontrés, pour sa partie moins connue, plus secrète : sa ruralité, ses collines boisées qu'il faut vraiment chercher au détour d'une route ; mais aussi pour ses grands espaces ouverts, la Plaine des Maures, le grand Plan de Canjuers.

Le Verdon, comme dans la première phase de l'enquête, est le lieu remarquable le plus cité.

2.5. INDICATION DES LIEUX REMARQUABLES EMBLÉMATIQUES DU VAR

Les lieux et espaces remarquables cités dans l'analyse de cette question proviennent exclusivement des données recueillies lors de la première phase des enquêtes lors de la question spécifique de la question 11.

La carte ci-après « les lieux remarquables » permet de les appréhender dans une vue d'ensemble.

« Le Var est un concentré de lieux remarquables ».

Le repérage des lieux remarquables par les acteurs s'est effectué dans quatre registres : les sites naturels, les villages et leurs sites naturels, le patrimoine culturel et historique et les villes ou villages comme éléments remarquables.

On retrouve la complémentarité des deux images : celle d'un espace naturel et celle d'un espace construit par l'homme.

Le littoral et la Sainte-Baume (jusqu'à la dépression permienne) regroupent une grande part des lieux et espaces remarquables.

2.5.1. Les sites naturels remarquables

Il y a les « **espaces remarquables du littoral** » : les plus cités étant le cap Bénat, le cap Sicié, la presqu'île de Giens, Brégançon et le golfe et la presqu'île de Saint-Tropez. Mais ont également été évoqués les falaises rocheuses de cap Camarat et le cap Garonne.

On peut remarquer que les îles n'ont pas été citées.

De la Sainte-Baume à la dépression permienne, ce sont les forêts qui retiennent le plus l'attention des acteurs. Et en premier, la forêt de hêtres primaires, **la forêt de la Sainte-Baume et la forêt de Montrieux**. Ensuite, ce sont des massifs en eux-mêmes, la chaîne de la Sainte-Baume (et son site sacré de la Sainte-Baume), le Mont Aurélien, la Sainte-Victoire et le Saint-Pilon. Le plan d'Aups, la vallée du Gapeau et le plateau de l'Issole (entre la Roquebrussanne et Méounes) sont également cités comme espaces remarquables.

Dans le centre Var, **la vallée de l'Argens** et son parcours sont identifiés en tant qu'espaces remarquables et plus spécifiquement le Vallon Sourn ; le lac de Carcès est également cité.

Le Verdon est considéré comme un lieu fort et un espace remarquable **avec ses lacs** et notamment celui de Sainte-Croix. Lorsque plusieurs acteurs parlent du Haut Var, c'est pour faire remarquer ses reliefs en tant qu'espaces remarquables, mais aussi ses zones agricoles en se référant à Jean Giono.

Au niveau de l'Esterel, c'est **le lac de Saint-Cassien** qui est évoqué ; et ensuite ses massifs : le massif de l'Esterel et le Saint-Barthélémy ; la montagne du Tanneron et sa forêt de mimosas.

Les espaces naturels du **massif des Maures** sont assez peu évoqués dans cette question en tant que lieux remarquables. Ce sont les villages qui cristallisent le plus l'attention. Deux espaces naturels remarquables retiennent l'attention : la vallée de la Môle et son sommet naturel parcouru par la route des crêtes.

2.5.2. Les villages et leurs sites naturels

Il y a plusieurs représentations possibles d'un village en tant que lieu remarquable.

Il y a d'abord le village qui est indiqué pour son caractère végétal ou naturel. C'est un élément végétal qui permet d'identifier l'aspect remarquable du village. Ainsi un représentant agricole cite Fayence pour ses roses de mai ; ainsi que Ollioules, La Londe, Hyères, La Crau, La Garde et Fréjus pour la présence de l'horticulture florale.

Saint-Maximin et Barjols sont nommés pour leurs paysages de vignes.

Cotignac a également été indiqué pour ses falaises, et Carcès pour son lac.

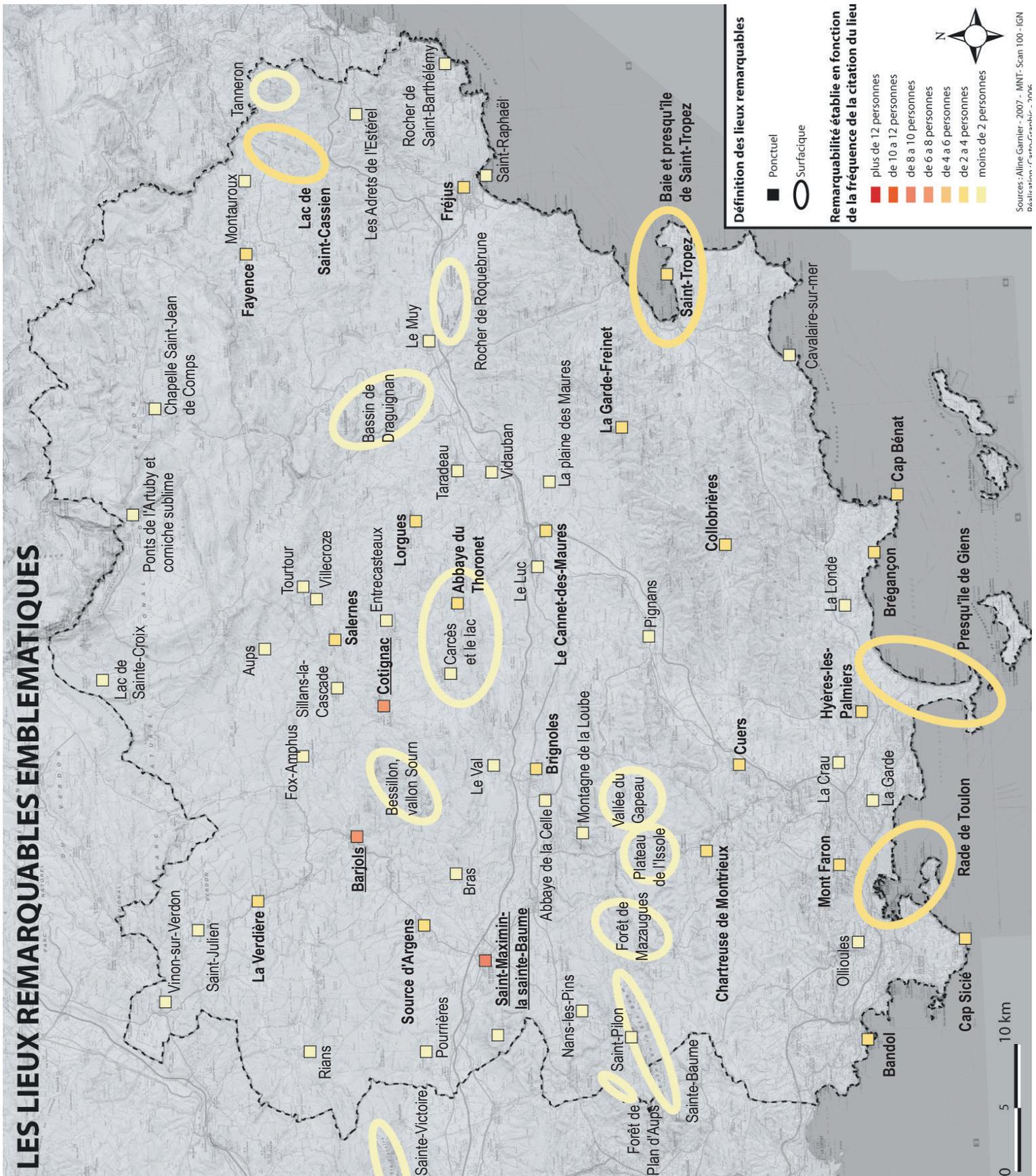
Collobrières et La Garde-Freinet sont reconnus pour leurs châtaigniers.

Excepté pour les falaises de Cotignac, ces éléments végétaux font référence à une nature façonnée par l'homme et non pas à des espaces naturels.

2.5.3. Le patrimoine culturel

Une ville peut également représenter un élément de patrimoine considéré par les acteurs comme remarquable. **Saint-Maximin** est très souvent cité explicitement pour son patrimoine, notamment pour sa basilique mais aussi pour l'abbaye, la tombe de Marie-Madeleine et pour sa tour. Plusieurs acteurs ont cité **l'abbaye du Thoronet** comme lieu remarquable. Il y a également la chartreuse de Montrieux, la chartreuse de La Verne, l'abbaye de La Celle et, à Comps, la chapelle Saint-Jean.

Fréjus est la ville représentative des traces romaines, avec ses ruines.



Mais un patrimoine récent est aussi considéré comme remarquable : le sentier du littoral. À noter que la rade de Toulon vue du Mont Faron est en elle-même considérée comme remarquable.

2.5.4. Les villes et villages remarquables

Un village, élément d'un cadre naturel (souvent une colline ou une montagne), est un site remarquable souvent évoqué pour caractériser le Var.

« Le vieux village perché » le plus souvent cité est Barjols. Fayence, accrochée sur les pentes, et Fox-Amphoux représentent également l'image du village perché. La Verdière est évoquée dans le contexte des textes de Jean Giono.

Dans les Maures, ce sont des noms de villages qui permettent de signaler tout un ensemble d'éléments et de lieux remarquables : Collobrières, La Garde Freinet, les Morettes et Roquebrune.

Autres villes ou villages du Var cités comme lieux remarquables : Cotignac, Lorgues, Saint-Maximin, Saint-Tropez, Montauroux, Les Adrets, Bandol, Nans-les-Pins, Sillans-la-cascade, Carcès, Le Val, Le Thoronet, Draguignan, Saint-Julien et Salernes.

2.5.5. Synthèse

Il n'y a pas eu de consensus sur un espace naturel remarquable. Les affinités se sont tout de même localisées sur le littoral et vers la Sainte-Baume. Cette localisation rend peut-être compte d'un rapport plus familier avec ces sites relativement proches des lieux de résidence des acteurs. Car il y a le site remarquable que l'on a « croisé » en vacances et qui nous a marqué ; et puis, il y a des sites que l'on trouve remarquables, qui nous sont plus familiers, ou que l'on a plus l'occasion de fréquenter. Ces sites nous marquent plus profondément.

Par contre, si l'on considère l'ensemble des lieux remarquables, il est intéressant de constater que Saint-Maximin semble être un lieu incontournable pour tous, reconnu surtout pour son patrimoine.

Ce que l'on remarque le plus dans le centre Var, ce sont les villages. Ils sont la représentation de l'histoire du Var. Ils sont la trace d'un passé romain et moyenâgeux. Les villages les plus remarquables se trouvent d'ailleurs sur les axes de communication de ces époques romaines et moyenâgeuses. Le centre Var concentre l'histoire du Var et son paysage culturel.

2.6 PERCEPTIONS DES CHANGEMENTS DES PAYSAGES VAROIS

Dans quelle dynamique les paysages sont-ils perçus par les acteurs ?

La question des changements des paysages n'a été abordée que dans la deuxième phase des enquêtes.

Ces changements ne sont pas perçus avec la même intensité par tous les acteurs. Et quand ils le sont, c'est plutôt dans une projection négative de l'avenir.

2.6.1. Les changements de saisons

Dans le nord du département, la question du changement des paysages a souvent été comprise d'abord comme des changements saisonniers. La culture des céréales et du lavandin caractérise un paysage qui change toute l'année :

- le labour,
- le gazon du printemps,
- la paille jaune jusqu'à l'automne.

Vers Saint-Julien, les forêts à majorité composées de chênes verts avec quelques chênes pubescents, changent d'aspect suivant les moments de l'année.

À la période des vendanges, le roux des vignes et le rouge des châtaigniers modifient totalement l'esthétique des paysages. Ce sont les arbres, les forêts qui portent les couleurs marquant les changements de saisons.

Deux acteurs évoquent également l'arrivée et le départ des touristes dans les changements paysagers.

2.6.2. Des paysages «qui ne changent pas»

6 élus du Nord et de l'Est du département pensent que les paysages qui leur sont proches ne changent pas. Ce qui ne les empêche pas de constater que la pression foncière est bien réelle ; mais les paysages sont d'abord des espaces naturels, des espaces non construits. Ils affichent d'ailleurs une certaine volonté à faire en sorte de conserver une vision rurale de leurs territoires.

D'autres élus, sur le littoral, considèrent par contre qu'aucun changement n'est possible, au vu des contraintes environnementales, telles que la loi Littoral considérée pour certains comme trop forte.

Les massifs comme les Maures « sont restés sauvages », « l'homme n'y est que rarement présent » et donc ne paraissent pas sujets aux changements.

Les îles sont souvent perçues comme belles et « immuables depuis des millénaires ». Un représentant du parc national de Port-Cros met pourtant en évidence des traces de présence humaine telles que les usines de soude et les très anciennes plantations d'oliviers. La forêt, n'ayant pas brûlé depuis plus de 200 ans, est mature et dense et en cela semble immuable.

Tous ces paysages qui paraissent ne pas changer, ont le point commun d'être des espaces dits de nature sauvage (naturelle). Dans la question précédente, les éléments forts d'identification aux paysages varois étaient les massifs, les forêts et les espaces agricoles. Les deux premiers sont appréhendés comme des éléments stables de cette identification ; ils sont souvent protégés ou classés.

La nature ici a un symbolisme fort, celui de la stabilité, de l'éternité. Face aux changements contemporains des paysages du Var, les massifs pérennisent cette identité. La nature, même sauvage, semble plus rassurante que les changements imposés par le monde moderne.

2.6.3. Les espaces agricoles

L'agriculture, en revanche, malgré son rôle traditionnel de « grande dessinatrice des paysages », subit des modifications structurelles profondes.

Les acteurs perçoivent les transformations de l'espace agricole ; et cette transformation est nommée : **déprise agricole** par tous les acteurs. C'est sa dimension économique qui est prise en compte. Cette question est abordée différemment suivant la situation géographique.

Sur les 28 personnes interrogées, 1 considère qu'il n'y a pas de déprise agricole si l'on considère la question sur l'ensemble du département. Globalement, « l'agriculture ne diminue pas ».

Pour les élus du nord du département, elle est perçue par la fermeture des coopératives, par la diminution du nombre d'agriculteurs et l'abandon des cultures sur les petites parcelles. Pour un maire : « l'essence même des paysages, c'est la ruralité ; mais l'évolution est très rapide et très préoccupante pour les élus ». Cet abandon des terres agricoles se traduit soit par l'extension des zones déjà urbanisées, soit par un développement de la forêt. Ces changements de paysages sont perceptibles et vécus comme violents car très rapides. Et ce sont les fondements des paysages ruraux qui s'écroulent. C'est-à-dire l'équilibre entre les espaces naturels, les forêts, les massifs, l'agriculture et l'habitat.

Les élus et les scientifiques s'accordent pour constater une fermeture des milieux. L'homme abandonne ces espaces agricoles et du même coup les pare-feux naturels entre l'habitat et la forêt : « les forêts se rejoignent ». Les acteurs perçoivent cet espace forestier qui n'est plus morcelé par les zones d'exploitations agricoles et viticoles, et par les espaces naturels.

La fermeture des milieux est également évoquée par les randonneurs par la fermeture des sentiers, et par les difficultés croissantes d'accéder aux sites. Si les GR gardent un intérêt touristique, ils ont perdu depuis la fin des années 80 leur intérêt linéaire. Ils sont de plus en plus conçus en boucle.

La déprise agricole dans le centre Var :

Dans la région du val d'Issole, un jeune viticulteur raconte comment les paysages ont été transformés, depuis une quinzaine d'année, par l'arrachage des vignes, notamment dans la zone de production du vin des coteaux varois, et par la mise en friche de ces terres. Tandis que la zone du Côte de Provence reste stable car économiquement viable.

Dans les plaines à vocation agricole de Saint-Maximin au Luc et dans la plaine de Carcès, Cotignac et Correns, les espaces agricoles semblent se maintenir. Mais la pression foncière met en évidence leur fragilité économique.

La déprise agricole sur le littoral :

Pour un élu, la question économique ne se pose plus, « l'agriculture est un non sens économique » face aux gains du foncier.

La confrontation entre « l'urbain » et le « rural » est accentuée par le fait que les espaces naturels forestiers sont classés ou protégés.

Sur la zone de Hyères, un acteur perçoit les changements des paysages comme le « grignotage du foncier sur l'agricole hectare par hectare, à chaque minute qui passe ».

2.6.4. Les espaces naturels

Ils constituent un autre aspect des changements paysagers.

Un biologiste définit cet espace par un milieu, qui était assez répandu au début du siècle, sur lequel l'homme met en œuvre une agriculture « douce ». Il s'agit de zones, souvent en terrasses, avec quelques oliviers et de parcours à moutons ou à chèvres. Ces milieux entretenus par l'homme ont la particularité de garder une faune et une flore naturelle ; d'où leur nom, malgré l'intervention de l'homme, d'espaces naturels.

Ces espaces abandonnés ont été aussi reconquis par la forêt, principalement dans le nord du département.

Dans la dépression permienne, les biologistes mettent en évidence la fragilité de ces milieux, riches en biodiversité. Facilement cultivables et plus facilement constructibles, ils subissent diverses pressions.

L'élargissement des grands domaines viticoles entraîne un défrichage mécanique considéré comme très violent par plusieurs scientifiques rencontrés.

Sur cet espace géographique, il n'y a donc pas de déprise agricole, mais au contraire une conquête des espaces agricoles sur les espaces naturels.

2.6.5. L'extension de l'espace urbain

Elle est perçue très différemment d'une zone à l'autre du Var, comme une autre transformation des paysages.

Sur le Littoral, le changement est à peine perceptible, les acteurs parlent de « sur-urbanisation », c'est surtout la saturation des infrastructures routières qui indique cette transformation.

Dans le Centre Var, elle est perçue de deux façons : l'extension des villages médiévaux par des lotissements de villas avec piscines.

Mais aussi par le mitage qui marque une continuité diffuse des constructions entre villages. Ce mitage n'est pas immédiatement perceptible par une vision horizontale des paysages ; les acteurs évoquent ces paysages à partir de photos aériennes.

Plusieurs élus évoquent la difficulté d'ouvrir de nouvelles zones urbaines face à une demande croissante : « toutes les créations de zones urbaines changent le paysage », « même si cela reste marginal (dans le Nord) toute nouvelle construction entraîne une modification dans la vision des paysages, des cônes de vision sur le village ».

Dans la dépression permienne, un élu définit cette zone comme un appui au développement du Littoral tout en permettant un appui du développement du Haut Pays. Cet espace est le lieu de toutes les confrontations des modifications paysagères : défrichage des espaces naturels, pour agrandir les espaces viticoles, développement urbain et surtout développement des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires. Dans le même temps, ces plaines facilement aménageables sont le lieu des grands espaces extrêmement riches en biodiversité. Toutes les modifications en cours ou à venir sont donc perçues comme très violentes par tous les spécialistes de la biodiversité.

2.6.6. Les saccages paysagers

Certains changements paysagers, également violemment ressentis, ont été qualifiés de « saccages » par plusieurs acteurs avec le non-respect de zones agricoles, les dépôts sauvages, et les stockages divers de caravanes ou de bateaux.

2.6.7. L'artificialité

L'artificialité de certains paysages par leur aménagement est citée, notamment par le placement de lampadaires dans les espaces naturels.

2.6.8. Les transformations des routes

Plusieurs acteurs évoquent ces petites routes sinueuses bordées d'arbres qui se rejoignent pour former une voûte ombragée, détruites par les aménagements.

2.6.9. Les feux de forêts

Ils transforment les paysages, de façon violente. Pour un écologue, **les incendies ont été l'élément structurant du Littoral**. Ils modifient profondément la perception que l'on peut avoir d'un espace : « tout est noir », « l'évolution est lente après un incendie », « sur les zones pentues, après le feu, il y a une érosion, c'est alors un paysage de roches nues ».

« Après les incendies, on retrouve les infrastructures : les chemins et les terrasses ».

La question des feux de forêt a été envisagée par tous les acteurs sans exception, soit en terme de changement paysager, soit en terme d'enjeu départemental. Les entretiens effectués en été ont mis en exergue l'inquiétude de tous les acteurs face à cette question. Même s'il ne s'agit pas toujours d'un drame biologique, les feux sont toujours vécus comme un drame paysager. Ils ont été également systématiquement reliés à la question de la fermeture des milieux et du développement du pin d'Alep.

2.6.10. Synthèse

La déprise agricole, la culture intensive, l'extension des paysages urbains, les aménagements de routes, les saccages paysagers et les feux de forêts : toutes ces transformations des paysages, évoquées par tous les acteurs, laissent apparaître un sentiment de colère car ces situations sont subies et perçues comme violentes ; au mieux elles sont gérées.

Et pourtant le Var est le « département en France où il y a le plus de sites classés et de zones protégées ».

L'association MALTAE met en évidence « l'enjeu culturel du changement des paysages : apprendre à voir et à accompagner ces changements ; à les vouloir et à les décider ».

La difficulté, évoquée par certains élus interrogés, est d'avoir le sentiment de ne pas maîtriser ces changements, de ne pas pouvoir se projeter dans une représentation de l'avenir.

2.7 ENJEUX, PRESSIONS ET GRANDS PROJETS

Cette question permet d'appréhender les perceptions des acteurs concernant les impacts paysagers des enjeux, des pressions et des grands projets départementaux.

La restitution des données en deux parties correspond aux deux phases des enquêtes.

Lors de la première phase, les acteurs ont plutôt abordé cette question de façon globale.

Les thèmes abordés ont alors servi de base pour élaborer la question de la deuxième phase d'enquête. L'intérêt était que les enquêtés abordent ces thèmes départementaux sous un angle plus local.

Ainsi, par exemple il est possible de comprendre les différences de perception, de la déprise agricole et de la pression démographique selon la situation géographique.

A - DONNÉES DE LA PREMIÈRE PHASE DES ENQUÊTES

Les acteurs ont envisagé cette question ouverte en abordant essentiellement les thèmes de la démographie et l'urbanisation et celui de la pression foncière. La LGV et l'implantation d'ITER sont les deux projets majeurs retenus pour le département.

2.7.1. Démographie et urbanisation

Les deux pressions principales sur les paysages sont l'urbanisation et la démographie ; la question foncière devient en conséquence un problème majeur du département.

Tous les acteurs n'envisagent cependant pas cette question sous le même angle.

Pour plusieurs acteurs, la pression démographique est un enjeu primordial pour le département. Il s'agit surtout de l'arrivée en masse de populations extérieures. L'un d'entre eux avance le chiffre de 500 000 habitants de plus pour la région PACA, « sachant que c'est le Var qui en accueillera le plus ». Sachant en plus que trois maisons sur quatre sont vendues à des personnes qui ne résident pas dans le département. Plusieurs acteurs mentionnent que l'augmentation démographique suit ainsi la nationale 7. Elle s'exerce par des pressions extérieures de zones saturées comme Marseille et Aix.

Pour le représentant de la DDE, l'enjeu est d'accueillir toute cette population de façon plus « raisonnable » [du point de vue paysager] que cela n'a été fait jusqu'à maintenant.

Les zones les plus sensibles au niveau du développement urbain sont les zones qui sont déjà les plus touchées. Le littoral serait l'espace principalement ciblé pour le développement urbain avec une pression toujours plus pesante, y compris sur les espaces protégés.

Pour un des acteurs, « le développement des activités économiques » induit une pression constante de Toulon jusqu'à Cuers ; d'une façon générale, sur tout ce qui n'est pas protégé ni considéré comme espace remarquable.

Pour un maire du centre Var, la région qui serait la plus touchée par le développement urbain est autour de Saint-Maximin, et le long de l'autoroute A8, ainsi que dans la région de Brignoles, Le Cannet et Le Luc. Car pour lui, le littoral est déjà saturé et beaucoup d'espaces du Var ont un relief accidenté.

D'ailleurs, pour le représentant de la DDAF, seules les entités forestières vont rester homogènes, sinon tout le reste est en train de « disparaître » : « **On va passer d'un paysage rural à un paysage qui s'urbanise à haute vitesse et on ne maîtrise pas ce passage.** »

Un élu rappelle qu'en tant que maire, il a eu à gérer « le manque de population avec le risque de fermeture de l'école et de la poste. Aujourd'hui, il faut gérer l'inverse avec le problème des résidences secondaires et des habitants qui travaillent jusqu'à Marseille. »

L'enjeu paysager souligné par une majorité d'acteurs, c'est le problème de l'étalement urbain, du « mitage ».

Le représentant de la DDE en fait une question de fond : « Il faut avoir une vue à 20 ou 30 ans. » Notamment sur la question de la maison individuelle. « Il y a eu beaucoup de laisser-faire dans les 30 dernières années ; il faut revenir dessus, mais c'est très difficile. » Un élu fait état des enjeux pour une mairie qui doit composer avec des maisons individuelles sur 1 500 ou 2 000 m² : « ce n'est plus récupérable. » Pour le représentant de la DDE, « on consomme 1% du département par an. Et surtout en zone NB au POS, c'est de l'habitat dispersé. » « Il est nécessaire de recomposer les centres. »

Le paysagiste conseil et le représentant de l'ONF soulignent effectivement que ces enjeux résultent de ce que l'immobilier et l'urbanisme sont uniquement raisonnés à court terme.

Autre aspect de l'urbanisation : plusieurs acteurs font état de la pression des zones d'activités économiques aux portes des villes. « Ce qui agresse, ce sont les infrastructures. » Le développement des Z.A.C. est considéré comme « affreux ».

L'augmentation démographique et l'urbanisation sont évoquées en des termes exclusivement négatifs ; ils sont la marque du sentiment de perte du contrôle de l'évolution à venir.

2.7.2. La pression foncière du point de vue économique

Tous ces acteurs s'accordent à dire que les pressions foncières et démographiques sont liées à la dépréciation de la valeur agricole des terrains : « la plus value agricole est ridicule par rapport à la valeur du terrain concerné. »

Un élu, membre de la Chambre d'Agriculture, explique la particularité de la pression foncière sur l'espace agricole : « Il ne s'agit pas d'un grand espace agricole qui est confronté sur son pourtour ; c'est une ligne de confrontation entre les espaces urbanisés et les espaces classés, protégés, qui représente, au total, 8000 km de front et qui est éclaté en mille petites parcelles disséminées. »

Pour la DDAF, si la production viticole continue de chuter, c'est toute l'organisation, l'ensemble du vignoble qui disparaît. « La pression sur l'agriculture, qui ne représente que 10 % de la surface du département, c'est qu'elle est structurellement trop faible pour s'organiser ». Il y a déjà une disparition de l'agriculture du littoral.

La dimension économique de la pression foncière est analysée par le représentant de la DDE comme le moteur économique du Var. « Le département ne s'est ni développé, ni organisé sur une base de développement industriel. » Il faut savoir que les décideurs sont des propriétaires terriens : « Le Var consomme, avec ses plus values immobilières, les économies qui sont générées par une industrie ou une économie extérieure. »

Pour cet acteur : « on consomme nos richesses naturelles. »

Pour le représentant de la DDAF, cette forte pression foncière sur une économie agricole fragile se caractérise par la résolution individuelle de besoins d'argent des agriculteurs, propriétaires fonciers. « En terme d'aménagement et de développement, l'acteur – agriculteur collectif n'existe pratiquement pas. » « Les élus partent du principe que l'agriculture est immortelle, qu'elle durera toujours. »

La forêt subit également une pression foncière. La DDAF gère 1500 demandes de déboisements par an pour l'urbanisation.

Il y a également un problème de développement des friches qui prennent le dessus sur les terrains agricoles non utilisés. Ce sont des friches qui brûlent souvent.

Au niveau paysager, l'enjeu est la disparition de certains paysages : les paysages agricoles sur le littoral, le paysage viticole, mais aussi les restanques par l'abandon des cultures et de leur entretien.

2.7.3. Comment sont envisagés les projets majeurs à venir du département ?

Le projet de la LGV est analysé en général dans ce contexte de pression démographique et foncière. Pour le représentant de RFF, cette pression n'est pas en rapport avec la LGV. Si cette ligne ne se fait pas, la pression foncière sera quand même énorme. « On la retrouve près d'un axe de communication et c'est là où le projet de la LGV reprend de l'importance ; ce n'est pas lui qui est la cause, mais il ne va pas la freiner. »

Certains acteurs sont favorables au développement de nouveaux axes de communication alors perçus comme une ouverture du Var sur l'extérieur. Cependant, ils s'interrogent sur l'aspect déstructurant de cette ligne sur les paysages. Notamment dans le passage de la plaine des Maures : « Comment être capable d'insérer une ligne de TGV dans un secteur extrêmement sensible ? »

Un élu met l'accent sur l'impact secondaire de la LGV avec la nécessité de créer des nœuds routiers, des échangeurs pour accéder à cette voie de communication.

Au niveau de la commission des films du Var, les enjeux sont équivoques : dans cette promotion des paysages, il est important qu'il y ait le moins de modifications possibles. Par ailleurs, il est difficile de tourner s'il y a un train qui traverse le paysage, et ça fait du bruit. Mais en même temps, il faut bien faire venir une équipe de tournage. C'est important pour l'économie du film, avec ses retombées économiques évaluées à huit millions d'euros.

La LGV est également perçue par les représentants du monde agricole comme une pression sur les terrains agricoles avec le risque de voir ces terres disparaître.

L'implantation d'ITER n'est analysée que par trois acteurs. L'un y voit un projet sans beaucoup de conséquences, si ce n'est sur les infrastructures routières qui sont déjà saturées. Pour les deux autres, le problème c'est que les Alpes de Haute Provence ne sont plus en mesure d'accueillir ce surplus de population. Ce projet concerne dans le Var les 14 communes les plus proches en terme d'habitations et d'infrastructures.

Plusieurs autres projets plus ponctuels sont évoqués.

Un élu parle du lancement, avec la Provence Verte, d'une opération qui va porter sur **les routes**. Il s'agit d'aménager ce qu'il y a devant le paysage.

La représentante des écologistes évoque **les coupes forestières** qu'elle considère comme des déboisements. L'UDVN attaque régulièrement ces projets : « C'est un paysage qui ne ressemble plus à ce qu'il était à l'origine. »

Le représentant de l'ONF évoque les effets déstructurants des **projets de golfs** sur des zones biologiquement riches. « Ça ferme un périmètre et ça entraîne de l'urbanisation. »

La décharge (plaine des Maures) prévue est appréhendée par les membres de l'école des beaux-arts comme un élément surdimensionné ; et qui collectera les déchets au-delà du département. Le paysagiste conseil évoque surtout les projets de développement urbain et l'abandon des cultures.

Le développement urbain semble être vécu comme un enjeu essentiel pour la majorité des acteurs. Certains considèrent leur rôle en tant que modérateur de ce type de développement, tandis que d'autres, comme la DDE, envisage une volonté de mieux cadrer ce développement, de « poser des fondamentaux » ainsi que de préserver les potentialités agricoles comme par exemple garder un paysage de vignes.

B - DONNÉES DE LA SECONDE PHASE DES ENQUÊTES

Les acteurs étaient invités à s'exprimer sur ces thèmes. La question restait ouverte ; les questions de la circulation de l'eau et des incendies ont été particulièrement mises en évidence par plusieurs acteurs.

2.7.4. La restructuration de l'agriculture

La question des changements des paysages varois a mis en évidence le fait que le paysage est perçu, par les personnes interrogées, comme une entrée importante pour évoquer la déprise agricole.

Cette déprise est une donnée socio-économique : « les gens ne gagnent plus leur vie en cultivant ». La fermeture de coopératives agricoles a entraîné la disparition progressive des petites surfaces viticoles et des petites exploitations. L'élevage, les petites cultures maraîchères, céréalières et florales ont été particulièrement touchés. Un élu explique que là où une famille pouvait vivre avec 4 hectares, aujourd'hui il en faut 30.

Les élus évoquent également une diminution importante du nombre d'agriculteurs et le vieillissement de cette population.

Sur cette question, le paysage est évoqué dans son aspect identitaire : **perdre un paysage, c'est perdre une identité locale**, son identité culturelle. Un élu donne l'exemple de Solliès-Pont qui, dans la disparition progressive des figuiers, perd son identité de capitale régionale de la figue.

La déprise agricole est perçue comme une **perte de repères spatiaux**. **Ainsi l'interface village-agriculture n'existe plus**. Les nouveaux habitants s'installent souvent dans la vallée entourant le centre ancien. La forêt se rapproche ainsi de plus en plus des habitations.

La déprise agricole entraîne également une **perte des repères socio-historiques**. De nombreux élus rappellent que « l'agriculture est une grande dessinatrice du paysage ». Ces hommes « qui vivaient, qui travaillaient, ont structuré le paysage en matière agricole ; aujourd'hui, ce ne sont plus eux les maîtres ». Ce propos met en évidence que le fondement économique des paysages varois, c'est l'agriculture. L'esthétique est une valeur ajoutée de cette économie.

Le tourisme et le développement urbain ont introduit de nouvelles formes économiques (de production de richesses) et une nouvelle forme d'esthétique. Ce passage est mal vécu par une majorité des personnes interrogées. Ce qui est craint, c'est la perte du contrôle de la situation, de la maîtrise du développement urbain.

2.7.5. La culture intensive

L'agrandissement des domaines viticoles par le défrichage des espaces naturels dans la dépression permienne, est évoqué par les scientifiques comme une catastrophe écologique : la culture intensive se faisant au détriment de la biodiversité. Ces acteurs perçoivent un changement de perception des paysages de l'homme moderne pour qui l'espace doit s'adapter à ses besoins.

2.7.6. La pression démographique

Elle est principalement évoquée en lien avec la question des « nouveaux arrivants ».

Qui sont-ils et comment sont-ils perçus ?

Les nouveaux arrivants en provenance des zones urbanisées d'Aix, de Marseille et de Toulon, s'installent dans le centre et le nord du département. Ils sont décrits comme des salariés à revenus modestes, cherchant un cadre de vie rural, moins coûteux que la périphérie des grands centres où ils travaillent. Ils recherchent essentiellement un pavillon.

Sur le Littoral, les « nouveaux arrivants » sont définis comme les anciens propriétaires de résidences secondaires (années 60–70) venus passer leur retraite sur la côte varoise. Comme le constate un acteur, les catégories traditionnelles sont caduques : la notion de résidence principale ne veut plus rien dire avec une population principalement du 3e âge, qui réside 6 mois de l'année. En terme paysager, ce vieillissement de la population du littoral entraîne une désertification sur certaines périodes de l'année, notamment sur le littoral des Maures.

Sont également évoqués **les « nouveaux arrivants » de l'Europe du nord** : Angleterre, Suède, Norvège, Hollande. Ces populations sont présentes dans certains villages depuis plus de 20 ans. Il s'agit essentiellement de résidences secondaires.

Ces deux dernières catégories sont décrites avec des moyens financiers assez importants leur permettant d'acquérir ces biens de plus en plus coûteux. Leurs rapports aux paysages sont souvent perçus comme étant rattachés à une autre culture paysagère. Les pelouses vertes, les nouveaux végétaux, et surtout les clôtures sont la marque d'une pression démographique entraînant des modifications paysagères notoires.

C'est dans ce contexte économique que les habitants locaux sont évoqués. Ils sont décrits comme « historiquement pauvres et essentiellement ruraux ». L'architecture est elle-même perçue comme modeste.

2.7.7. La pression foncière

Cette question a été reliée aux deux questions précédentes.

Cette pression **résulte du conflit entre l'agriculture, l'urbanisation et l'espace naturel protégé.** Les intérêts économiques et politiques (en terme de choix d'aménagements) sont le reflet de cette pression.

Le mitage correspond à l'introduction de cette pression dans le centre Var et le nord. Cette question intéresse donc tout le département. Le mitage s'effectue principalement sur les collines et les restanques. Plusieurs acteurs précisent l'importance de cette linéarité entre les villages. Quelques élus évoquent alors la nécessité de développer les zones déjà urbanisées.

Le Littoral reste le symbole d'une sur-urbanisation dont la population locale est de plus en plus exclue.

Les ZAC à l'entrée des villes sont perçues par les acteurs comme une agression pouvant illustrer la notion de pression foncière par une certaine forme d'esthétique urbaine imposée à la vue de tous.

Cette pression est également évoquée dans le cadre de la construction de logements sociaux. C'est dans ce contexte que certains élus se questionnent sur le style architectural pouvant être donné à ces habitats modestes. Tous les acteurs ont par ailleurs unanimement critiqué l'imagerie provençale véhiculée par les maisons « néo-provençales, qui n'ont de provençale que le nom ». Certains élus évoquent donc l'absence d'un style architectural « historique » sur lequel pourrait se fonder une architecture contemporaine.

2.7.8. La LGV et ITER

Le TGV et ITER sont globalement perçus comme des accélérateurs de la pression démographique et foncière.

Les transformations des infrastructures routières sont le plus souvent évoquées pour traiter des modifications paysagères éventuelles de ces deux projets.

Il n'y a pas réellement de projection sur les enjeux paysagers futurs, sauf pour certains acteurs en termes de dégradations, notamment des espaces agricoles dans la dépression permienne.

2.7.9. Le cycle de l'eau et l'enjeu climatique

C'est une question en lien avec la pression foncière. En effet, les choix d'aménagements présents et futurs sont en corrélation avec les questions de ressources en eau. Les impacts paysagers dépendent des choix du type d'agriculture et de l'aménagement du territoire. Plusieurs scientifiques mettent en évidence que c'est le manque d'eau qui sera le moteur de la pression foncière à venir, et notamment la ressource en eau sur le Littoral.

Sur ce sujet, une commune du littoral évoque les changements de végétaux dus à la sécheresse et à un manque de répartition des pluies sur l'année.

De même, les biologistes mettent en évidence une confrontation de la végétation pré-alpine avec la végétation méditerranéenne au profit de celle-ci. La ligne se situe au niveau de Canjuers. Elle se manifeste par une dominante de pin d'Alep au détriment du pin sylvestre. Ils constatent ainsi la régression du chêne liège. De même, le chêne blanc meurt au profit du chêne vert.

Ce manque d'eau et cette concentration du pin d'Alep sont décrits par les élus comme un danger d'incendies supplémentaires. En ce sens, ces derniers ont été évoqués par tous les acteurs comme un enjeu départemental en terme paysager.

2.7.10. Les incendies

C'est en effet un enjeu perçu comme fort en tant qu'éléments structurants du littoral, comme le souligne un écologue : « par exemple, le Bassin du Beausset est une zone viticole où les végétations d'intérêt sont, sur la côte, au niveau des caps, avec des paysages essentiellement à pins d'Alep et ce qu'on appelle des pyro-paysages qui sont des paysages repris par le feu régulièrement et qui fondent la structure des maquis et des garrigues. L'effet majeur c'est le feu. Les paysages sont organisés et gérés par le feu en fonction de l'occurrence des perturbations. »

Cette question a également été souvent mise en relation avec la déprise agricole. Les risques augmentent par la fermeture des paysages. La disparition des espaces naturels définis précédemment laisse place au mitage ou développement de la forêt.

Hier, les villages ne brûlaient pas parce qu'ils étaient entourés de cultures méditerranéennes : « l'été, il n'y a plus rien dans les champs, il n'y avait rien qui brûlait » ; Aujourd'hui, autour des villages, se concentrent 200 ou 300 villas. La proximité de la forêt pose alors le problème de la priorité de la protection des maisons en cas d'incendies.

Lorsque la forêt brûle, cela est vécu par tous les acteurs comme une catastrophe paysagère. Parfois avec les terrasses réapparaissent les traces anciennes d'une agriculture révolue.

Un élu pose par ailleurs la question du choix paysager après un feu. Que doit-on faire de cet espace en terme d'aménagement ?

Plusieurs scientifiques mettent en évidence qu'un incendie n'est pas systématiquement un drame écologique. Un feu d'un hectare (qui ne se reproduira pas avant 50 ou même 100 ans) peut être l'occasion pour un milieu naturel de se réouvrir. Pour un biologiste, le feu est « une succession de vies et de morts des écosystèmes ». L'ONF étudie en ce sens cette question de la relation des incendies et de la biodiversité.

C - SYNTHÈSE

Les espaces en déprise agricole aux abords des zones urbanisées sont considérés comme des espaces sensibles par les acteurs. C'est la structure des villages qui est en jeu.

La Plaine des Maures est considérée comme le « nœud » du Var : par la richesse de sa biodiversité et par sa morphologie facilitant aménagement urbain, routier et ferroviaire.

Le Littoral est également perçu comme une zone sensible. Il s'agit surtout des arrières-plages dont les paysages se transforment par la perte d'espèces végétales et animales.

Souvent cité également : le paysage banal, qui semble abandonné aux divers aménagements, face aux sites protégés et classés.

Ces enjeux départementaux mettent en évidence la fragilité des paysages. « Les zones en devenir » sont souvent les plus sensibles.

2.8. DÉLIMITATION ET CARACTÉRISATION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Méthode suivie

Un des objectifs de cette enquête est de définir les entités paysagères perçues par des acteurs du Var. Au cours de l'entretien, chaque acteur avait à sa disposition une carte du Var vierge. Chacun devait représenter le département en autant d'entités qu'il jugeait nécessaire. Les commentaires enregistrés ont permis d'appréhender les caractéristiques de chacune des entités.

Ces données étaient intéressantes dans cette phase de réflexion pour la définition des unités paysagères de l'atlas des paysages du Var.

Remarques générales

Sur les douze personnes interrogées, dix ont accepté d'utiliser la carte pour évoquer les différentes entités du département.

Globalement, les acteurs ont une perception assez homogène du département. De grands espaces ont retenu l'attention et six grandes zones ont été repérées.

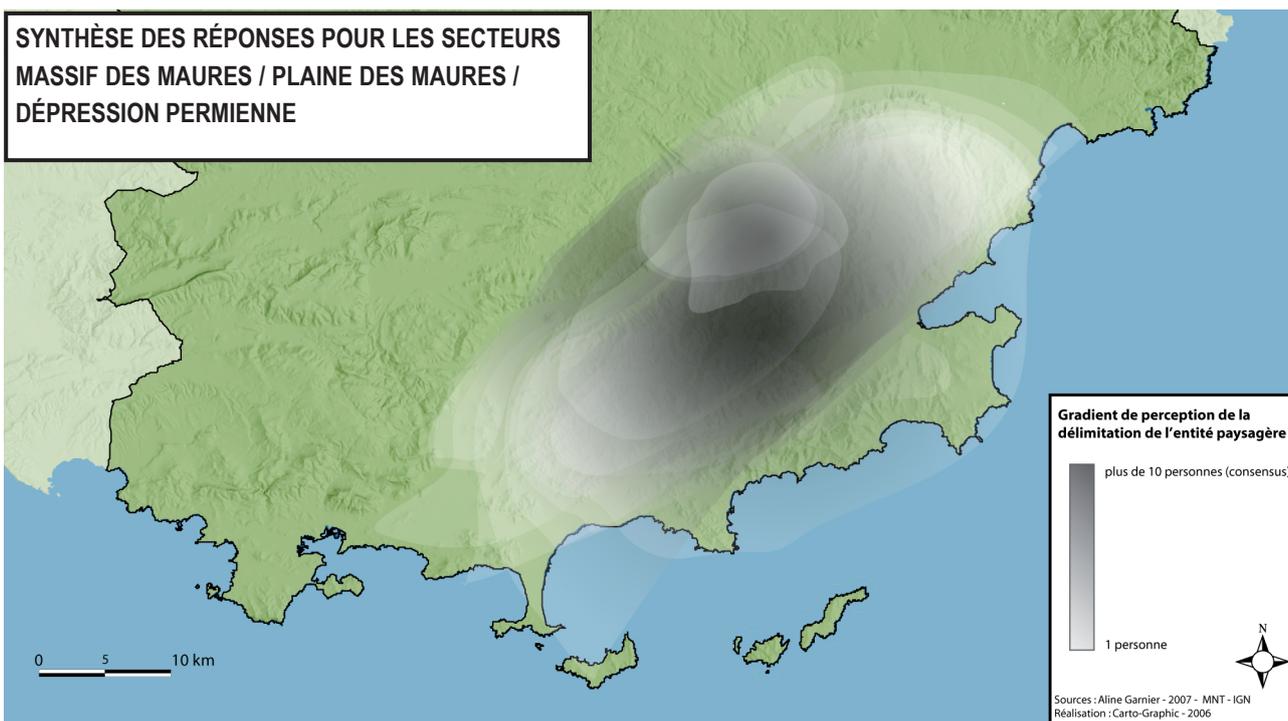
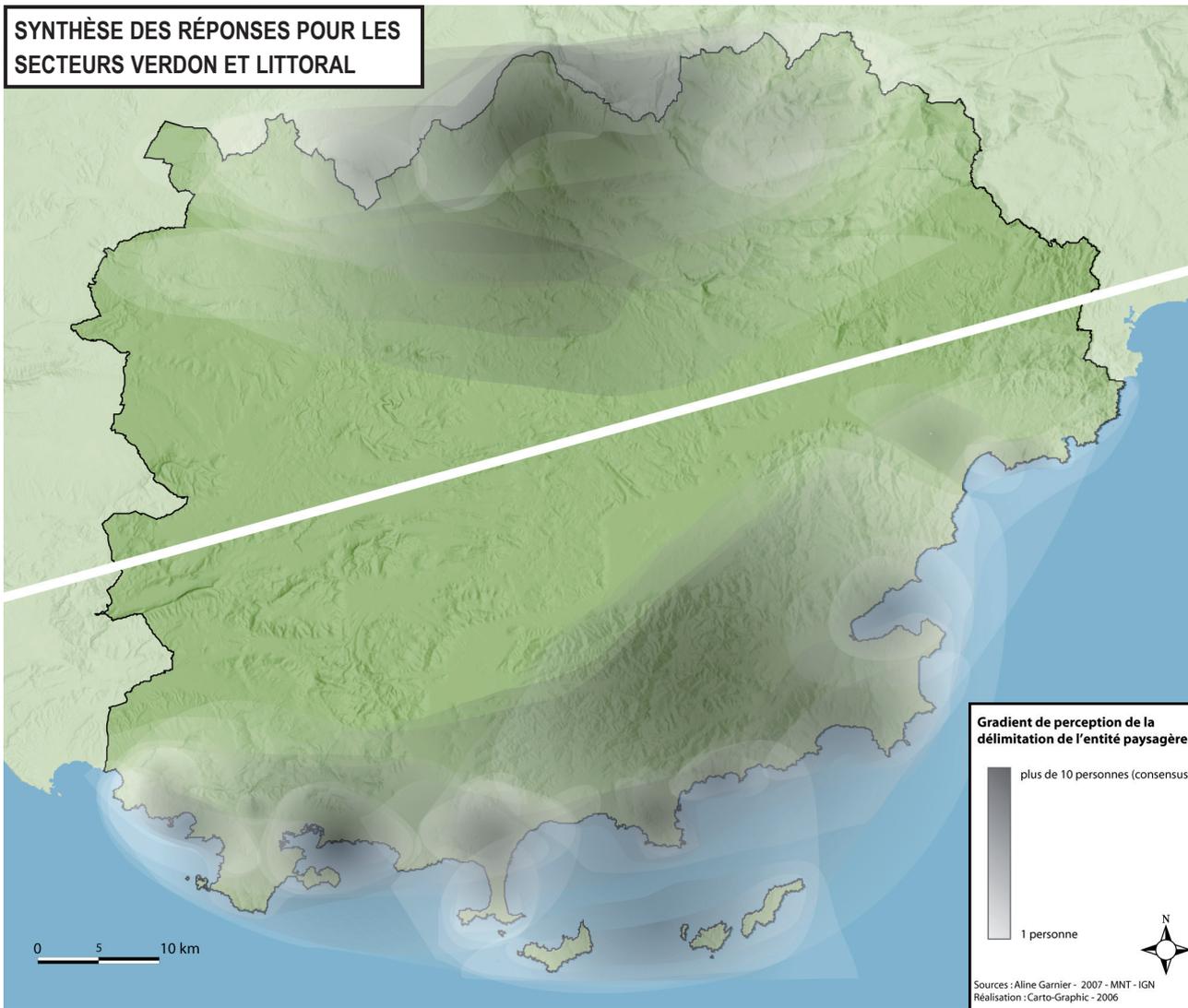
Les considérations professionnelles justifient souvent les découpages. Ainsi, de plus petites zones agricoles ont été mises en évidence par les acteurs du monde agricole. Il s'agit d'une reconnaissance économique des paysages. Dans le même ordre d'idée, le représentant du tourisme relève les intérêts touristiques des paysages. De même, pour la Commission des films du Var, chaque zone est identifiée en fonction de la fréquence des tournages sur les sites qui deviennent alors des lieux remarquables.

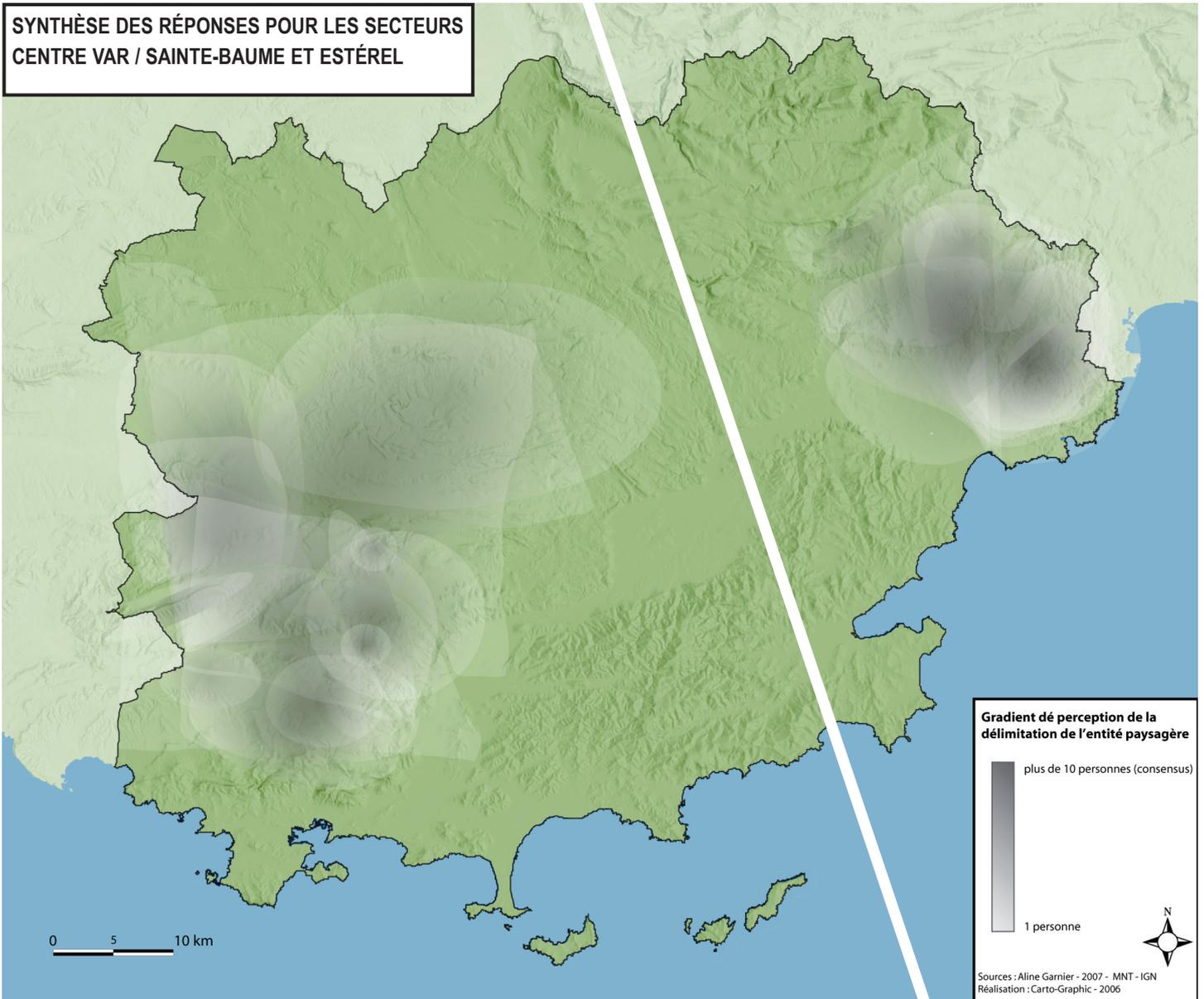
Par ailleurs, cette question du découpage du Var, est à mettre en parallèle avec la question 8 sur les éléments qui symbolisent le Var. En effet, les massifs sont considérés à la fois comme des lieux et des éléments remarquables. On les retrouve ici dans les discours en tant qu'éléments forts de repérage des entités. Le massif des Maures, l'Esterel, la Sainte-Baume et les gorges du Verdon constituent l'élément identitaire de chacune de leur entité. Les acteurs mentionnent ces massifs autant par l'aspect montagneux que par l'aspect forestier.

Même le littoral est souvent évoqué par son dialogue avec les massifs présents dans l'arrière-pays. Il est lui-même cependant identifié, par tous les acteurs, par les ruptures paysagères provoquées par l'alternance d'espaces naturels protégés avec des espaces à fort développement urbain.

Le centre du Var constitue une particularité dans le sens où l'élément fort n'est pas un massif, mais un fleuve. Il est également identifié par des éléments du patrimoine historique et par ses villages.

Cf : cartes de synthèse ci-après.





2.8.1. Le Verdon

Le Verdon constitue une entité dont la définition des limites est plutôt homogène. Cette entité a été prise en compte par tous les acteurs.

2.8.1.1. Délimitations

Au Nord :

Une limite géologique avec les Alpes-de-Haute-Provence est marquée, par les Gorges du Verdon qui créent « une frontière », « quasi infranchissable ». La circulation est possible Est-Ouest mais très difficile Nord-Sud : « On est dans un espace complètement fermé ».

Mais cette limite géologique est tempérée par un paysage qui est considéré comme identique d'un côté et de l'autre. « Il y a une continuité avec les Alpes-de-Haute-Provence » ; « Au-delà des frontières des Alpes-de-Haute-Provence, on a le même Verdon, le même paysage, c'est pareil de l'autre côté » ; « Le Verdon, c'est le Var et les Alpes-de-Haute-Provence, ce n'est pas forcément le Var ».

Au Sud :

La limite sud dessine un balcon (ou une marche). La plus basse différencie le Verdon du centre Var (ou la Provence Verte), et inclut Fox-Amphoux et Salernes. Pour plusieurs acteurs, le Verdon se situe plutôt au-dessus de Tourtour, voir d'Aups, sur un balcon géologique.

À l'Ouest :

Un balcon géologique constitue un même repère de limites pour une majorité d'acteurs. Cette limite Ouest est donc plutôt nette.

À l'Est :

Pour tous, elle est située au-dessus de Fayence. La limite physique de Canjuers constitue la limite symbolique du Verdon.

Découpage territorial :

Le Verdon a été découpé en plusieurs territoires, plutôt d'un point de vue agricole. Exception faite de Canjuers, une sous-entité non agricole, décrite comme une steppe à l'image du plateau d'Albion dans le Vaucluse.

Le canton de Comps est perçu par un acteur comme le secteur de la pomme de terre ; Salernes, celui de la truffe et du tourisme et la zone de Cadarache pour ses activités économiques liées au centre de recherche.

Le tourisme est perçu comme l'activité dominante tout le long du Verdon (tourisme et tourisme vert).

C'est également un espace agricole où l'on trouve des terres à céréales et du maraîchage, notamment d'arrière saison avec le label montagne. Pour un représentant agricole, une autre activité peut influencer sur le paysage : l'élevage extensif ovin : « Les trois quarts sont dans cette région, tout le long du Verdon ».

2.8.1.2. Les éléments paysagers

Le Verdon se caractérise par les éléments paysagers suivants :

- Les paysages agricoles et forestiers ;
- L'eau, avec le lac, les gorges, le pont d'Artuby ;
- Le parc naturel régional.

« Le Verdon, c'est un paysage plus sauvage, plus dense. Avec les gorges du Verdon, il y a un changement de climat ; on est presque en montagne ». Le Verdon renvoie à une image de grands espaces et d'altitude, « ce sont les Alpes calcaires ».

Le Verdon est décrit comme la zone la moins touchée par l'urbanisation, « c'est un lieu où on respire ; il n'y a plus cette pression. »

Pour la représentante de la Commission du Film Var, on retrouve le même type de paysage d'un bout à l'autre du Verdon. Le choix d'un lieu répond plus à des exigences économiques par la proximité de deux pôles de communication et d'activités, Marseille sur le côté Ouest et Nice sur le côté Est.

2.8.1.3. La symbolique propre au Verdon

Le Verdon est vécu par certains acteurs comme le site emblématique du Var, juste après Saint-Tropez.

La présence de l'eau est marquée par les Gorges du Verdon, le lac de Sainte-Croix.

Le paysage présenté comme naturel, a été en fait construit par l'homme. D'ailleurs, « un lac artificiel avec son village englouti est souvent un symbole fort de cités englouties. »

2.8.1.4. Les enjeux

L'urbanisation étant assez limitée, ce paysage est qualifié de remarquable. Cependant, plusieurs acteurs regrettent que le patrimoine bâti (les villages) ne soit pas réellement mis en valeur : Aups est considéré comme « un petit bijou qui n'est pas valorisé ».

2.8.1.5. Synthèse

D'une façon générale, le Verdon est perçu comme un grand espace naturel où l'on respire, symbolisé par les gorges. Mais les éléments qualifiants, avec le lac artificiel, le pont d'Artuby et les espaces agricoles, correspondent à une dimension humaine du paysage. Le Verdon est un exemple de modification positive du paysage faite par l'homme. Cela paraît naturel. L'urbanisation y est limitée. Cela montre que certaines modifications du paysage par l'homme peuvent être vécues comme positives. Mais à partir d'un certain degré d'urbanisation, elles sont perçues comme une dégradation.

2.8.2. Le littoral

Le littoral est perçu comme une immense entité ou, au contraire, comme une association de multiples petites entités.

2.8.2.1. Délimitations

La limite Ouest paraît très nette sur la carte avec les Bouches-du-Rhône, mais en même temps, la continuité paysagère jusqu'à Marseille est évoquée en terme de continuité urbaine.

La limite Est vers les Alpes-Maritimes est plus floue. Elle est le plus souvent envisagée au niveau du couloir urbain de Fréjus (qui fait l'objet d'une entité particulière pour un acteur). Ce couloir constitue une rupture physique avec le reste du littoral. L'Argens peut constituer également une rupture mais n'est jamais évoquée en tant que telle.

La zone de l'Esterel est très peu envisagée dans les contours des entités du littoral. Les paysages du littoral Esterel ne sont pas décrits.

2.8.2.2. Représentations mentales du littoral

Le littoral est défini soit à partir d'une grande entité, soit par le découpage en multiples zones.

Si le découpage diffère, deux types de paysages se retrouvent :

Les zones protégées, les espaces naturels

Ce sont des espaces remarquables, préservés par le Conservatoire du littoral : « ce sont des paysages bordés de mer », « c'est l'air d'avant », « c'est comme un musée ; ce sont des paysages comme il y a 200 ou 300 ans, sans la partie bâtie ».

Un sort particulier est réservé aux îles et à la presqu'île de Giens. Les îles sont très peu évoquées. Elles constituent une entité particulière ; on pourrait même dire à part, comme quelque chose d'évidemment beau, et dont la cause est déjà entendue. Elles sont rattachées à la presqu'île de Giens, au cap Bénat et au cap de Saint-Tropez en tant qu'espace particulièrement fabuleux, bien conservé et protégé. « Ce sont des montagnes calcaires qui surplombent ce paysage maritime où il n'y a pas d'intérêt urbain. C'est un paysage sauvage. » Il y a un effet balcon décrit avec la mer, le site naturel et le massif.

Les zones urbaines

Deux perceptions différentes ont été envisagées pour parler du paysage urbain :

- D'abord, il s'agit d'entités « urbanogéologiques », constituées par la rade de Toulon, Hyères, le golfe de Saint-Tropez et la corniche de l'Esterel. Ce qui caractérise ces entités c'est que « l'urbanisation semble "peanuts" (sic) par rapport aux massifs montagneux ». « Donc le site dans son ensemble reste très beau ». Par exemple, le paysage du golfe de Saint-Tropez vu de la mer est décrit comme « un site urbain et maritime remarquable en tant que tel parce qu'il y a une échelle du fait des montagnes qui sont derrière. »

La zone de Hyères constitue une rupture, ou plutôt une articulation, tel un coude, entre le littoral des Maures et le littoral toulonnais. Hyères est décrite comme une zone hyper urbaine ; elle n'appartient plus vraiment au littoral mais se rattache plutôt à la voie permienne. Elle est définie comme un ensemble composite : « c'est une ville avec les marais, la presqu'île et les îles, très puissant et très original. »

• Ensuite, il y a une entité constituée de sites urbanisés, banalisés. Tous les acteurs se rejoignent pour décrire ces sites comme un paysage sur-urbanisé, fait de « béton ». Ces sites vont de la limite des Bouches-du-Rhône jusqu'à Six-Fours ; du Lavandou au Rayol et au niveau de Fréjus.

Pour tous les acteurs, ce qui définit le littoral, c'est cette succession de zones très urbanisées et de zones vertes, protégées, sauvages.

Mais le littoral se comprend et s'entend en fonction aussi de sa profondeur dans les terres.

• Pour un représentant du monde agricole, le littoral correspond à un bord de mer (donc sans profondeur avec les terres) tout le long duquel se succèdent les deux types de paysages urbanisés et naturels. Plusieurs acteurs appréhendent le littoral de la presqu'île de Giens jusqu'à la plaine de Fréjus en dialogue avec les îles, mais aussi avec le massif.

• Entre Hyères et Saint-Cyr-sur-mer, le dialogue terre/mer est perçu différemment. Il s'agit d'une frange littorale peu épaisse, surtout tournée vers la mer. La Rade de Toulon constitue alors une entité particulière : « Toulon ne s'appréhende pas comme un prolongement vers le Nord, à l'intérieur des terres. Toulon est une bande coincée sur le littoral. Il y a une rupture avec le plateau de Sioux-Blanc nommé le désert de la Chartreuse de Montrieux. »

• Le littoral a été perçu également comme allant profondément dans les terres. Il fonctionne alors avec l'arrière-pays : la Sainte-Baume ou les Maures.

• Un représentant agricole trace des sous-entités allant de La Londe à La Garde, puis autour d'Ollioules et enfin autour de Bandol, définies par des paysages de nature agricole : « Ce sont des micro-entités définies par la production agricole qui façonnent un paysage remarquable. » Donc au niveau de Bandol, Ollioules et Carqueiranne, c'est de la culture en terrasse qui surplombe la mer : « C'est la terrasse qui crée le paysage, parce que ça leur permet encore d'entretenir des restanques en pierre sèche. S'il n'y a pas d'activités, les restanques ne seront pas entretenues ; c'est donc bien l'agriculture qui forme le paysage. »

Au niveau de Bandol, c'est la viticulture qui façonne le paysage. A Ollioules et à Carqueiranne, on cultive encore des fleurs en plein air (des oeillets) ; c'est de l'horticulture florale ; de même, au niveau de Carqueiranne et de Hyères. Un représentant de la DDAF décrit également ces espaces agricoles mais en faisant surtout remarquer leur probable disparition. Il y a donc un enjeu important concernant ces éléments paysagers qui se conjuguent avec ceux de la pression urbaine et de l'augmentation de la population.

2.8.2.3. Synthèse

Le littoral varois est perçu comme un ensemble de paysages urbains alternant avec des paysages naturels, sauvages et protégés. Ces zones urbaines sont également situées entre deux grands pôles urbains : Marseille et Nice. La continuité paysagère se manifeste surtout du côté Ouest du département vers les Bouches-du-Rhône ; alors que l'Estérel varois constitue une rupture paysagère avec les Alpes-Maritimes.

Enfin, la spécificité du littoral varois s'exprime dans le dialogue du bord de mer avec les massifs de l'arrière-pays : le massif des Maures, la Sainte- Baume, mais aussi le rebord des Plans et du massif du Verdon.

2.8.3. Le massif des Maures - Plaine des Maures - La dépression permienne

Le massif des Maures a été identifié comme une entité particulière. Elle est étroitement liée à la plaine des Maures et à la dépression permienne ; c'est ce qui rend sa perception différente d'un acteur à l'autre. Son rapport à la mer change également sa perspective.

2.8.3.1. Délimitations

Il s'agit d'une grande entité qui va de Carqueiranne jusqu'à l'Argens, avant Fréjus et même de Hyères à la plaine de Fréjus. Elle englobe le massif lui-même (qualifié par tous de gros massif), le littoral et la presqu'île de Saint-Tropez. Il y a une représentation forte du dialogue entre le massif et la mer.

D'ailleurs pour un des acteurs, les Maures ne constituent pas une entité particulière mais appartiennent au littoral.

Cet espace est défini aussi par le massif et la plaine qui regroupent la zone de Fréjus ainsi que l'entité à cheval sur les pentes du massif et la dépression permienne. La zone du littoral n'est pas incluse dans l'entité des Maures. Mais l'importance du dialogue entre mer et massif est évoquée à partir du traitement des entités du littoral : le point de vue est du côté de la mer. À noter que la Garde-Freinet et Collobrières sont décrites avec leur versant côté mer.

La limite vers le centre Var varie suivant la perception ou non d'une entité dépression permienne.

L'entité est parfois définie à partir de la plaine des Maures. La dépression permienne n'existe pas. Le Thoronet, Le Cannet et Le Luc ont aussi été mentionnés comme faisant partie de la plaine des Maures.

La Plaine des Maures est elle-même parfois nommée « dépression permienne ».

Elle est aussi perçue comme un grand couloir partant du littoral de Giens et allant jusqu'au littoral de Fréjus, en passant par Le Luc.

Cette dépression permienne, ou voie permienne, ou encore ce sillon permien, représente une limite forte. C'est ce qui sépare les Maures et le centre Var : « Les Maures, c'est comme une île ; c'est un massif difficilement pénétrable ».

2.8.3.2. Les éléments paysagers

Le massif, à la fois montagneux et forestier, est décrit comme plus ancien que celui de l'Esterel donc plus arrondi, plus usé. La route des crêtes permettant des promenades en surplomb ainsi que Roquebrune sont considérés comme des lieux remarquables.

« C'est un paysage sauvage ». « Malgré un siècle et demi de tourisme, d'urbanisation côtière et d'incendie, cet espace a gardé ce côté zone sauvage qu'il avait à la fin du XIXe siècle ».

Pour plusieurs acteurs, c'est la « Provence cristalline » avec son massif cristallin. Elle est décrite comme « un ourlet de collines tout autour de la plaine », avec « aucune visibilité de l'urbanisation », « un paysage très rouge, très impénétrable ».

La plaine des Maures est aussi un lieu de tournage fréquent pour « ses grands espaces », ses villages comme Collobrières et pour la présence de l'eau.

La plaine des Maures et la dépression permienne sont perçues également par leur paysage de vignes. C'est le point fort du vignoble des Côtes-de-Provence : « C'est un paysage d'alternance de production viticole, un peu oléicole et de forêts dans un environnement vallonné qui est tout à fait remarquable. »

« Natura 2000 » est mentionné par plusieurs acteurs pour cette entité. Ces espaces sont perçus par le représentant de RFF comme des espaces avec une sensibilité très forte du paysage. Ils contrastent avec des zones du sillon permien décrites comme très urbanisées et qui n'attirent pas.

La biodiversité est perçue comme un paysage par la présence d'une flore et d'une faune originale. La tortue d'Hermann est mentionnée deux fois. « Les paysages de cette zone, c'est aussi la faune et la flore ». C'est surtout la formation végétale qui est présente dans les discours avec les paysages de sous-bois et de fougères ; « Il y a également ces végétaux particuliers, comme le chêne liège, les bruyères, les pins et les châtaigniers. »

« Natura 2000 » est perçu comme une protection du site par l'Etat ou comme un projet de réserve biologique de la faune et de la flore.

Sur le plan économique :

Il y a la partie vigne avec ses grands domaines viticoles.

L'activité économique dans ce massif est perçue aussi comme une micro-économie provençale avec les ruches et une petite économie de la forêt.

Le passé de la bouchonnerie avec le chêne liège est également évoqué.

De même, l'exploitation forestière est passée par de micro-exploitations minières (vers Cogolin jusqu'à La Garde Freinet) dont il ne reste que peu de traces.

2.8.3.3. Les enjeux

Les enjeux caractérisent principalement la dépression permienne et la plaine des Maures. C'est d'abord le passage éventuel de la LGV, dans la plaine des Maures en zone classée Natura 2000.

Son passage dans la dépression permienne est aussi perçu difficilement car cette zone est déjà sur-occupée.

Autre pression sur cette entité : c'est le risque que le sillon permien et la plaine des Maures ne servent d'assise aux développements urbains par rapport à un littoral (Saint-Tropez) qui est déjà saturé.

2.8.3.4. Synthèse

Le massif des Maures est assez nettement délimité.

En revanche, les représentations de la dépression permienne et de la plaine des Maures diffèrent beaucoup d'une personne à l'autre. Ceux qui parlent de cette dépression ne parlent pas tous du même espace. De plus, ils peuvent être décrits comme des espaces remarquables ou bien au contraire comme très urbanisés.

Cette entité des Maures semble être aux yeux de certains acteurs une image forte qui s'exporte plutôt bien. Selon le représentant du Comité Départemental du Tourisme « la plaine des Maures est connue sur le plan international avec les courses d'orientation ». La représentante des associations écologistes parle également de « renommée européenne pour cet espace remarquable ».

2.8.4. L'Estérel

L'entité Esterel a été définie par presque tous les acteurs. En revanche, elle ne donne pas lieu à beaucoup de descriptions ; elle n'est évoquée que succinctement.

2.8.4.1. Délimitations

Au Sud :

Dans l'ensemble, la limite Sud se situe au-dessus de Fréjus mais en prenant en compte l'arrière-pays de Fréjus.

À l'Est :

L'entité Esterel est définie par son massif ; la façade littorale n'est pas toujours incluse.

À l'Ouest :

Le pays de Fayence constitue un sous-espace remarquable ou une entité particulière pour ses cultures, notamment celles des « roses de mai ».

Au Nord :

Les paysages visibles de la partie Esterel des Alpes-Maritimes ne sont pas considérés comme une continuité mais plutôt comme une rupture. « De l'autre côté, il y a une urbanisation à outrance; l'aspect sauvage s'arrête à la limite des Alpes-Maritimes ».

2.8.4.2. Les éléments paysagers

Ce qui identifie en premier l'Esterel, c'est son gros massif cristallin (ou ses massifs). C'est du porphyre rouge (qui se voit du littoral). Ce sont des massifs rouges mais aussi des massifs forestiers. « On traverse une forêt ; c'est sauvage ; c'est rouge ». « c'est un paysage forestier qui va jusqu'à la mer ; c'est donc un paysage sauvage jusqu'à la mer ». Le massif de l'Esterel est considéré comme emblématique du Var.

Le Saint-Barthélémy est aussi considéré comme le cœur d'une sous-entité avec ses rochers rouges. « Après, on a un maquis, une campagne forestière qui s'étend beaucoup plus. »

L'aspect sauvegardé de ce site est mis en avant.

Le massif du Tanneron planté de mimosas constitue une représentation forte de cette entité. Celle-ci est également caractérisée par la présence du lac de Saint-Cassien.

La vigne est aussi un paysage de l'Esterel : « il y a tout le secteur de Fréjus, c'est la dépression ; sur les contreforts de l'Esterel, il y a un espace viticole important ».

Les Adrets et le pays de Fayence caractérisent cette entité.

L'aspect littoral n'est jamais mis en avant pour caractériser cette entité. Un acteur met cependant en évidence l'effet balcon vu de la mer montrant la puissance du massif dans son rapport à l'urbanisation.

2.8.4.3. Synthèse

Éléments paysagers : roches rouges, mimosas, lac, forêt.

L'aspect littoral n'est pas marquant pour la majorité des acteurs.

2.8.5. Le Centre Var - Provence verte - La vallée de l'Argens**2.8.5.1. Délimitations**

Très peu d'entités ont été constituées à partir de cet espace du Centre Var. Leur particularité est qu'elles s'étirent vers la Sainte-Baume. Ce centre est perçu dans son fonctionnement avec le Sud-Ouest et plus précisément avec le Nord de la Sainte-Baume. Ce centre définit l'entité suivante : « On a le centre Var : le pays de Cotignac, Barjols et ça va à peu près jusqu'à Saint-Maximin (limite Ouest), Brignoles (limite Sud) ». Saint-Maximin est alors à la charnière d'une autre entité : celle de la Sainte-Baume.

Un représentant du Comité Départemental du Tourisme fait ressortir deux entités divisant la Sainte-Baume : « Le Nord de la Sainte-Baume c'est ce que nous, on appelle la Provence Verte. » Cette entité comprend Cotignac, descend jusqu'à la voie permienne et remonte pour couper en deux le massif de la Sainte-Baume. La Provence Verte est perçue par un acteur du monde agricole, comme une entité s'appuyant sur Barjols et Saint-Maximin, excluant la Sainte-Baume.

2.8.5.2. Les éléments paysagers

Comment cet espace est-il nommé et représenté par les acteurs ?

Cette entité est nommée **Centre Var** ou **Provence Verte**.

La dénomination Provence Verte est très peu employée par les acteurs interrogés.

Le Centre Var est décrit par ce que certains nomment la Vallée de l'Argens. Le parcours de ce fleuve va de Seillons jusqu'à Fréjus et la mer.

La Provence Verte est également décrite par rapport à la Vallée de l'Argens : « c'est un espace de grands fourrés de paysages en longueur qui se tire depuis sa source jusqu'à Fréjus. Tous ses affluents ont été classés Natura 2000 ».

Le parcours de ce fleuve constitue pour certains une entité particulière. Il rencontre beaucoup de sites remarquables (tels que le Vallon Sourn).

En dehors de cette vallée, « c'est une Provence banale, un paysage commun ». Dedans, « c'est une oasis, une végétation exceptionnelle avec en plus les falaises ». « La vallée de l'Argens, c'est une succession de micro-paysages – des cultures qui descendent en terrasses (jusqu'au Gapeau), une végétation à l'état pur qui empêche le passage jusqu'au cours d'eau, et des restes d'oliviers et de cerisiers. » « Ce n'est pas linéaire, ni bien travaillé, ni bien organisé, ni tout à fait sauvage ».

La vallée de l'Argens a été aménagée par les cisterciens (ce qui lui donne une tonalité) ; elle traverse les 2/3 du département. L'importance de l'eau qui accompagne l'image de la Provence Verte est fortement rattachée à l'image de l'Argens.

Les villages ont été générés par la géologie et l'hydrographie du lieu. Ce sont « des déversoirs de l'eau des Alpes », « comme Barjols et Cotignac avec leurs crêtes de tufs. » Nous retrouvons bien ce thème de l'eau, mais ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas la Provence Verte qui est qualifiée, mais la vallée de l'Argens.

La voie romaine est un élément important des paysages du Centre Var. C'est sur cette voie que sont implantés des villages remarquables comme Saint-Maximin et Brignoles.

La voie moyenâgeuse va d'Aix à Grasse, en passant par Rians, Barjols, Cotignac, Lorgues et Draguignan. Elle constitue un troisième axe sur

Le centre Var : tous les acteurs parlent du centre Var sans forcément le nommer, mais tous le décrivent comme un paysage de villages perchés. C'est le patrimoine architectural qui fait aussi le paysage.

Le centre Var est perçu par son agriculture, ses vignes, et ses places de villages.

Le village le plus cité est Cotignac, mais il y a aussi Barjols, Carcès et son lac, le Val, Fox-Amphoux et bien sûr Saint-Maximin, le plus cité en tant que lieu remarquable.

Ces lieux remarquables suivent donc trois lignes : la voie moyenâgeuse, la vallée de l'Argens et la voie romaine.

2.8.5.3. Les enjeux

L'enjeu essentiel avancé par les acteurs, pour le Centre Var, est le développement urbain, et notamment le long de l'Argens.

Tous les acteurs mentionnent à un moment ou à un autre les « regrettables paysages » urbains des entrées de villages ou de villes. Et notamment celle de Saint-Maximin, pourtant lieu remarquable le plus cité.

2.8.5.4. Synthèse

Ce centre est peut-être difficile à nommer parce qu'il est comme le couloir d'une maison. Ce qui domine dans la perception, c'est le mouvement, le passage. Cet usage historique rend plus difficile son identification. D'où l'importance et l'intérêt de cette appellation « Provence Verte », même si dans le cadre de cette enquête, ce nom ne semble pas encore partagé par l'ensemble des personnes interrogées.

Ce qui caractérise cet espace par rapport au reste du Var, c'est qu'il y a un consensus entre les acteurs pour identifier les lieux remarquables par le patrimoine. Il donne une dimension historique (et donc humaine) aux paysages naturels. Sur les photos, il y a un patrimoine qui identifie le lieu, qui donne une perspective au paysage.

2.8.6. La Sainte-Baume - La Sainte-Victoire

2.8.6.1. Délimitations

Il faut distinguer deux perceptions de la Sainte-Baume.

Une orientation vers le Nord :

Ceux pour qui le massif de la Sainte-Baume fonctionne avec le Nord, Saint-Maximin et les Monts Auréliens sont alors intégrés à cette entité.

La partie comprenant le versant Nord de la Sainte-Baume, Saint-Maximin et Cotignac est nommée Provence Verte par le représentant du CDT. En même temps, ces acteurs ne mettent pas la montagne de la Sainte-Victoire en relation avec la Sainte-Baume.

Par contre, le représentant de l'ONF représente une grande entité Sainte-Baume qui s'étire de Signes à Rians, en incluant Saint-Maximin. Son analyse reprend la relation de cette entité avec le massif de la Sainte-Victoire et le pays de Gemenos. Il y a donc une continuité paysagère entre le Var et les Bouches-du-Rhône. Il y a par contre rupture avec le littoral par la conception d'une entité qui va de Signes jusqu'au nord du Mont Faron avec la forêt de Morières.

Une orientation vers le sud :

Une autre perception rattache le massif de la Sainte-Baume à la forêt de Morières : « la forêt de la Sainte-Baume ». Le massif fonctionne plutôt avec le sud, même si cela ne va pas jusqu'au littoral.

Le sud de la Sainte-Baume est aussi mis en relation avec le littoral. La crête du massif crée donc une rupture Nord-Sud qui s'explique par « le passage très difficile d'un versant à l'autre ». « De plus, le climat est très différent de part et d'autre. »

L'entité est également constituée d'un premier balcon au-dessus de Toulon comprenant le Mont Faron et allant de Soliès à la limite des Bouches-du-Rhône.

2.8.6.2. Les éléments paysagers, la symbolique

Cette entité est perçue soit comme un plateau, soit comme un espace un peu montagnard.

Un acteur du monde agricole considère la forêt de la Sainte-Baume comme étant le lieu le plus fort du Var.

C'est « un grand paysage forestier, avec des falaises calcaires, des gorges profondes, les gorges d'Ollioules. Donc c'est un paysage de type calcique. » « C'est une dimension de grands paysages sauvages derrière immédiatement toute cette zone urbaine. » Le site est sacré, et connu des Marseillais car il y a le pèlerinage des compagnons.

Élément particulier de cette entité : les forêts de hêtres. Elles sont vénérées et reconnues par la collectivité ; c'est un patrimoine collectif.

Il y a la grotte où s'est réfugiée Marie-Madeleine et la forêt mythique de la Sainte-Baume : « C'est une forêt dense, la grotte, les trous, les minéraux : c'est toujours en rapport entre l'humain, la créature de Dieu, et une nature sauvage. »

2.8.6.3. Les enjeux

Près de la Sainte-Baume, un membre de l'École des Beaux Arts fait état de deux lieux remarquables. Tout d'abord vers Méounes, le plateau de Sioux Blanc, le désert de la Chartreuse de Montrieux ; ensuite, la montagne de la Loube. Ces lieux ont également été évoqués par le représentant de RFF, avec plusieurs entités mettant en lien des études portant sur le tracé de la LGV. Ces lieux semblent portés par une population très sensible à ses paysages.

Par ailleurs, le lien de l'entité Sainte-Baume à la Sainte-Victoire constitue un enjeu paysager important. La vue de la Sainte-Victoire vers la Sainte-Baume constitue « un décorum absolument extraordinaire ». Si le site en lui-même est protégé, la vue que l'on a au milieu des paysages est aussi fondamentale que le site lui-même. Il semble qu'il existe des risques de développement de zones industrielles et commerciales entre Pourrières et Saint-Maximin.

2.8.6.4. Synthèse

L'entité de la Sainte-Baume est identifiée par les acteurs par son massif et plus encore par ses forêts de hêtres mythiques. Elle est également perçue comme allant au-delà des limites du Var, la Sainte-Victoire faisant partie intégrante de cette entité. Enfin tournée vers le centre Var ou vers la mer, le massif de la Sainte-Baume est parfois intégrée à la Provence Verte, parfois mise en dialogue avec le littoral.

2.9. VALIDATION DES UNITÉS

Les entités paysagères du Var ont été abordées par les différents acteurs lors de la **seconde phase des enquêtes**, à partir de la carte des entités validée par le comité de pilotage. Chacun pouvait commenter les limites et les noms des entités qu'il connaissait, et en donner les caractéristiques principales.

Toutes les entités ont été évoquées au travers des 28 entretiens. Les scientifiques et quelques élus ont dans l'ensemble commenté toutes ces entités ; les élus et les membres d'associations se sont surtout attachés à quelques entités bien perçues.

Chacun a abordé ce découpage, en cherchant à le relier à quelque chose de connu.

2.9.1. Une lecture politique et administrative

Le premier réflexe pour bon nombre d'élus a été de chercher un lien entre ces entités et le découpage du département en communautés de communes. Certains élus étaient d'ailleurs rencontrés en tant que président d'une communauté de communes. Cela renforçait donc leur démarche de retrouver des zonages communaux. Une fois cette étape passée, se mêlait alors la question esthétique des paysages et de leurs reconnaissances : le passage à une lecture visuelle de ces espaces.

2.9.2. Les connaissances géographiques

Elles ont constitué la principale grille de lecture. Il s'agit souvent d'une lecture géologique du département. Les scientifiques, quelques élus et représentants du Conseil Général ont associé à cette lecture, celle de la biodiversité.

2.9.3. La diversité des arbres

L'arbre constitue le premier élément d'évaluation pour l'acteur, du passage d'un paysage à un autre.

Les sols, les roches, les végétaux mais aussi le climat sont autant d'éléments descriptifs de ces entités. Il faut rattacher cette question à la perception du département par ces acteurs dans la mesure où tous ont décrit le Var en partant du niveau 0 de la mer pour monter en suivant des marches horizontales jusqu'au niveau du Verdon, le niveau des pré-Alpes.

2.9.4. La force des massifs

De même, on retrouve cette force des massifs dans l'identification des entités. Une commune se sentira par exemple plus « attachée » au massif de la Sainte-Baume, plutôt qu'au Verdon. Le département dans son ensemble est toujours perçu à partir des grandes entités souvent en référence aux massifs, au littoral mais aussi au fleuve Argens. Les limites du Centre Var restent les plus difficiles à définir.

La Sainte-Victoire, massif des Bouches-du-Rhône, est souvent évoquée pour décrire les paysages de l'ouest du Var. En ce sens, elle constitue une continuité paysagère entre ces deux départements.

2.9.5. L'espace agricole

Il est également un élément d'identification fort des entités. L'évocation de la ruralité du Var marque souvent la volonté de mettre en évidence son aspect naturel mais avec la présence de l'homme qui maîtrise encore, mais pour combien de temps, cet espace naturel.

2.9.6. L'espace urbain

À nouveau, l'aspect urbain est très peu évoqué dans la caractérisation d'une entité ou alors c'est pour évoquer une entité entièrement vouée à l'urbain. Chaque entité est évoquée par son espace naturel jusqu'au moment de la question des enjeux départementaux, où l'urbanisation devient un élément capital.

2.9.7. Synthèse

Globalement, l'ensemble des entités, validées par le comité de pilotage, ont été reconnues, décrites et validées par l'ensemble des acteurs interrogés. Les appréciations ont pu être utilisées pour compléter ou amender les descriptions des fiches d'entités de l'atlas.

2.10. ATTENTES DES ACTEURS VIS-À-VIS DE L'ATLAS DE PAYSAGES DU VAR

A - DONNÉES DE LA PREMIÈRE PHASE DES ENQUÊTES

Cet atlas est perçu comme :

2.10.1. Un outil de connaissance

Pour envisager globalement le paysage, mais aussi pour pouvoir entrer dans son détail.

- Un descriptif du patrimoine naturel.
- Une cartographie des paysages comme il y a une cartographie des terres agricoles ou des espaces forestiers.
- Un outil de connaissances. « C'est un outil qui peut permettre de relire le paysage, car un paysage n'est jamais définitif. Le Var est plein de surprises ; il se prête à la découverte. »
- Outil utilisé pour des campagnes photographiques.
- Outil de description, des reliefs... jusqu'aux végétaux.

2.10.2. Un outil de référence

Pour connaître les caractéristiques de tous les paysages du département. « Il faut faire reconnaître un atlas comme étant le signe d'une entité varoise importante. » Cela peut servir pour des arguments face à des projets destructurants. Cet outil devrait avoir une valeur juridique.

Avec des choses écrites et validées si possible par les élus. Cet atlas doit permettre de parler du paysage ; il ne doit pas être fait pour contrer des projets, mais pour servir de référence pour se situer dans un débat.

Un outil qui permette la prise de conscience des paysages par les décideurs locaux : « que la qualité et la durabilité de leurs projets de développement soient liées à la présence des espaces non construits. »

« Ce document doit être suffisamment simple et pédagogique. » Il doit permettre aux acteurs de regarder et réfléchir sur ce qu'il y a autour d'eux, pour qu'ils puissent revenir un peu sur les décisions qu'ils prennent. L'atlas peut être un moyen pour les habitants de se réapproprier le terrain avec un autre œil.

Cet atlas est perçu aussi comme un outil intéressant pour apporter des éléments de discussion dans le cadre d'un débat :

- Un outil qui doit permettre de décrypter les grands enjeux paysagers par unités de paysages.
- Un outil rationnel. « Cet outil sera utile dans le travail des instructeurs dans leur conseil au niveau des plans locaux d'urbanisme. »
- « Cet outil est une objectivation de l'intérêt paysager et une détermination des critères à préserver. Cet outil doit être considéré comme aussi rationnel que possible même si le sujet est à dominante un peu subjective. »

2.10.3. Les craintes

Les entretiens mettent en évidence des attentes vis-à-vis de l'atlas, mais aussi des craintes.

« Il faut bien le situer, mais que les gens ne considèrent pas que du moment qu'on l'a pas mis là, il n'existe pas. »

Problème des limites. Si les limites sont trop précises, cela entraînera forcément des contentieux. Il ne faut pas que l'atlas définisse des caractéristiques qui ne permettent plus l'imagination, l'évolution.

« Le risque est qu'à partir du moment où des paysages sont identifiés en nombre restreint, cela soit interprété comme étant ce qu'il faut protéger, tout le reste pouvant être dégradé.

Ce ne sont pas les endroits les plus remarquables qu'il faut protéger. Cet outil devra indiquer que c'est l'ensemble du paysage qui est remarquable. »

« Pour que cet atlas joue son rôle, il faut éviter les interstices entre les zones car c'est là que l'urbanisation va se développer. »

B - DONNÉES DE LA SECONDE PHASE DES ENQUÊTES

Au travers des attentes de cet atlas, beaucoup ont exprimé des besoins plus larges d'outils d'aide dans leurs actions.

L'atlas est perçu comme :

2.10.4. Un outil d'information

Pour les deux tiers des personnes interrogées, c'est un outil d'information et de connaissance.

Cette notion d'information est plutôt large. Dans ces propos recueillis, si elle sous-entend pour certains une simple monographie apportant une vision particulière sur les paysages du Var, pour la plupart, cette information est replacée dans un contexte idéologique.

Pour l'AVSANE, cette information doit être orientée exclusivement vers une information réglementaire. Leur crainte est de voir un outil « banalisant » les paysages, être utilisé dans des actions pouvant être antagonistes. Pour cette association, l'atlas doit donc essentiellement rappeler les contraintes pour chacun au niveau des sites classés et de montrer l'importance de l'aspect réglementaire pour chaque paysage.

Pour certains élus, au contraire, cet outil risque d'être le support d'informations induisant « le tout interdit ».

Dans ces deux cas, la notion d'information est vécue négativement, car entraîne la perte du contrôle d'une situation. Or, l'information par nature échappe à son émetteur et est interprétée (donc « détournée ») par le récepteur.

Informé pour sensibiliser :

Cette sensibilisation est mise en évidence par des élus, des scientifiques, des organismes de recherches et de protection des espaces naturels qui sont dans cette démarche et donc qui recherchent toujours de nouveaux outils complémentaires pour leur permettre d'argumenter leurs actions, leurs revendications. L'atlas est alors perçu comme un outil de vulgarisation pouvant s'adresser aussi bien aux élus, aux habitants, qu'aux touristes. Il s'agirait alors d'un inventaire des intérêts paysagers, biologiques ou culturels du département.

Deux acteurs parlent même de l'atlas comme d'un outil d'éducation notamment sur l'aspect temporel des paysages : ils ne sont pas éternels et ils évoluent dans un certain contexte de pressions.

2.10.5. Un outil de réflexion

Cette réflexion est non seulement à relier aux connaissances sur les paysages, mais surtout aux enjeux des évolutions en cours et à venir. Cette inquiétude face à l'avenir est perceptible dans tous les entretiens. La question sous-jacente est de savoir si cet atlas peut être un outil, une aide, non seulement à la prise de décision mais aussi à la « maîtrise » des évolutions des paysages. Plusieurs élus parlent de « la nécessité d'accompagnement et de maîtriser ces changements ».

Pour 1/3 des personnes interrogées, cet outil doit se positionner dans une dynamique :

En montrant que les paysages changent et comment.

En étant un outil lui-même évolutif, c'est-à-dire qui puisse être réactualisé.

En donnant des informations utilisables (fonctionnelles), pour concevoir d'autres outils. Mais aussi pour permettre l'élaboration d'une politique des paysages qui soit une politique fonctionnelle dans laquelle l'entretien des paysages joue une part importante. Cette demande vient autant de scientifiques que d'élus.

La question des échelles semble donc importante.

Par ailleurs, plusieurs élus souhaiteraient que cet outil soit utilisable pour une bonne prise en compte des paysages dans les SCOT.

2.10.6. Un outil pour une mise en valeur du département

Le Var est le premier département touristique de France. Cet outil est donc attendu également sur la mise en valeur de la beauté de ses espaces. Certains mettent l'accent sur l'aspect esthétique des espaces agricoles et sur la dimension pastorale des paysages, c'est-à-dire sur la valorisation de l'espace rural.

C'est donc un outil attendu pour les acteurs du tourisme et pour les touristes eux-mêmes.

C - SYNTHÈSE

Ces diverses requêtes des acteurs marquent un réel besoin de connaissances sur l'histoire de l'évolution des paysages du Var. Elles expriment une volonté d'avoir un outil d'aide à la décision pour accompagner et maîtriser cette évolution et non plus la subir.

Il s'agit d'un besoin d'éléments de réflexion pour un débat de fond sur les choix concernant les évolutions futures des paysages du Var.

2.11. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE

Les perceptions des paysages du Var des 28 acteurs de la seconde phase rejoignent celles des acteurs de la première phase d'enquêtes.

Les paysages du Var ont été mis en valeur par les acteurs par **la richesse et la diversité** de ses éléments géologiques, mais également par sa biodiversité.

La beauté des paysages de ce département a été sans cesse rappelée au cours des entretiens.

Le passage d'un paysage à l'autre est, soudain, inattendu, au détour d'une colline : c'est « un pays qui surprend par ses changements de paysages. »

Le Var est perçu positivement par les acteurs. Dans le même temps, l'évolution des paysages à venir est souvent vécue comme une crainte.

Les espaces naturels ont une place importante dans cette perception positive. L'aspect « sauvage » revient dans la description de tous les massifs.

Les entités sont construites à partir d'un élément fort : souvent à partir d'un massif (perçu comme gros) : Les Maures, l'Esterel, la Sainte-Baume et les gorges du Verdon, et qui justifie l'entité.

- Importance de deux lacs pour l'identification des entités : le lac de Sainte-Croix et le lac de Saint-Cassien.
- Pour le littoral, la mer est un élément remarqué mais surtout quand elle est en dialogue avec un espace remarquable dans les terres ; la présence des massifs reste forte. Les espaces urbains constituent des ruptures souvent perçues comme négatives.
- L'espace du centre Var semble plus composite, couvrant un nombre important de sites remarquables, mais en même temps à la recherche d'une identité. La dénomination Provence Verte va dans le sens de cette identification, mais sa reconnaissance reste à faire. Par ailleurs, la vallée de l'Argens s'est révélée être un élément fort caractérisant cet espace.

Les acteurs ont également mis en évidence la fragilité de ces paysages. L'exemple des Alpes-Maritimes fait craindre aux scientifiques, aussi bien qu'aux élus, la perte du contrôle des aménagements due aux trop fortes pressions démographiques et foncières.

L'identité varoise est profondément définie par ses espaces naturels. La ruralité peut être considérée comme une méthode d'ancrage historique afin de mieux faire face aux transformations économiques et sociales du département.

